

2023

PÊCHE VOSGES

Guide de Pêche

Zoom sur le personnel de la Fédération de Pêche des Vosges et ses missions.
Découvrez le nouveau Conseil d'Administration !

P.6/9

Promotion du Milieu Aquatique

Travaux de vidange sur le lac de Bouzey
On vous dit tout sur cette opération XXL !

P.96

Ce guide est téléchargeable sur peche88.fr



LE MOT DU PRESIDENT

A LA PECHE POUR UN NOUVEAU MANDAT

Chères adhérentes, chers adhérents et pêcheurs,
Après 2 années impactées par la crise sanitaire, nous avons subi en 2022 une année de sécheresse de forte intensité. Les différents sous-bassins (Moselle, Meuse, Meurthe, Saône) ont réagi différemment selon la nature des sols. Avec les étiages récurrents de la Meuse (les pertes de la Meuse), c'est le massif granitique qui a été le plus touché en tête de bassin avec l'assèchement des petits affluents. Les pêches de sauvegarde ont été surtout réalisées sur la Vologne, la Moselotte et la Moselle amont grâce à la surveillance des bénévoles des AAPPMA et à leur intervention avec le personnel fédéral de juillet jusqu'en septembre. Je tiens à les remercier.



Dans ce guide 2023, nous évoquons le lourd dossier de la vidange du lac de Bouzey. En concertation avec le gestionnaire l'AAPPMA d'Epinal, avec le propriétaire Voies Navigables de France et la Préfecture pour l'aspect réglementaire, nous travaillons depuis un an sur ces travaux qui impactent la pêche pendant une saison. Toutefois, lorsque ces travaux sur la digue seront réalisés, les pêcheurs devront retrouver un lac avec un plus fort potentiel piscicole. Actuellement limité à une hauteur d'eau de 8,70 m pour une surface de 90 hectares, les aménagements réalisés sur la digue (réfection de l'étanchéité et agrandissement du déversoir de sécurité) vont permettre de remplir à nouveau le réservoir à sa cote maximale d'exploitation à 11,50 m et d'atteindre sa surface d'origine de 127 hectares soit un gain de 40 % de sa surface !

Pour 2023, nous avons pris en compte les modifications des bureaux des AAPPMA ainsi que la présentation du nouvel organigramme du conseil d'administration fédéral qui a été partiellement renouvelé pour 5 ans. A noter, l'arrivée au sein du personnel d'un nouvel animateur Edouard Ahsène qui a pris ses fonctions cet été. Pêcheur passionné, il est à la disposition des AAPPMA pour les animations, les Ateliers Pêche Nature et les interventions dans le cadre scolaire. Aussi, la fédération souhaite à tous les pêcheurs une excellente saison 2023 et un nouveau dynamisme à toutes les équipes associatives. La fédération

renouvelle ses vifs remerciements aux annonceurs qui ont contribué à la réalisation de ce document, aux dépositaires de cartes de pêche pour leur disponibilité et les hébergeurs qui, à travers le label « hébergement pêche », accueillent les pêcheurs et leur famille.

MICHEL BALAY





Articles de pêche:

Carpe

Carnassier

Pêche au coup

09.71.59.71.55 - **Chavelot** - 1 Rue de la Plaine



Nouveau
Magasin de chasse

Vêtements

Armes - Munitions

31 rue de l'Estrey 88440 NOMEXY

03 29 31 18 89

fede.peche.vosges@wanadoo.fr

Ouverture : Du lundi au vendredi

9h30 - 12h et 14h - 17h



FÉDÉRATION DE PÊCHE DES
Vosges

La Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement. Pour remplir ses missions statutaires, elle est porteuse de multiples activités et études dans le but de mieux appréhender les milieux et les populations piscicoles tout en aidant les AAPPMA à mettre en place une gestion cohérente et adaptée. Ce guide est édité par la Fédération. Les informations présentes ci-après sont valables à l'heure où nous les rédigeons. Toutefois, nous ne prétendons pas être exhaustifs. Aussi des erreurs ou omissions pouvant s'être glissées, n'hésitez pas à nous les signaler à l'adresse suivante maxime.lubian@peche88.fr.

Directeur de publication : Michel Balay.

Groupe de relecture : Michel Balay, Christophe Hazemann, Serge Dumont, Noël Bedon, et Arnaud Rolin. Conception/réalisation : Maxime Lubian. Crédits photos : FD88 et abonnés Facebook.

SOMMAIRE

Le Conseil d'Administration

6

L'équipe de salariés

8

Cartes des AAPPMA

14

Carte hydrographique

48

La réglementation : **feuillet détachable**

49

Les étangs fédéraux

58

La vidange du lac de Bouzey

96

Les parcours labellisés

98

Les écrevisses de Lorraine
et la légende des cartes AAPPMA

103

Le Conseil d'Administration

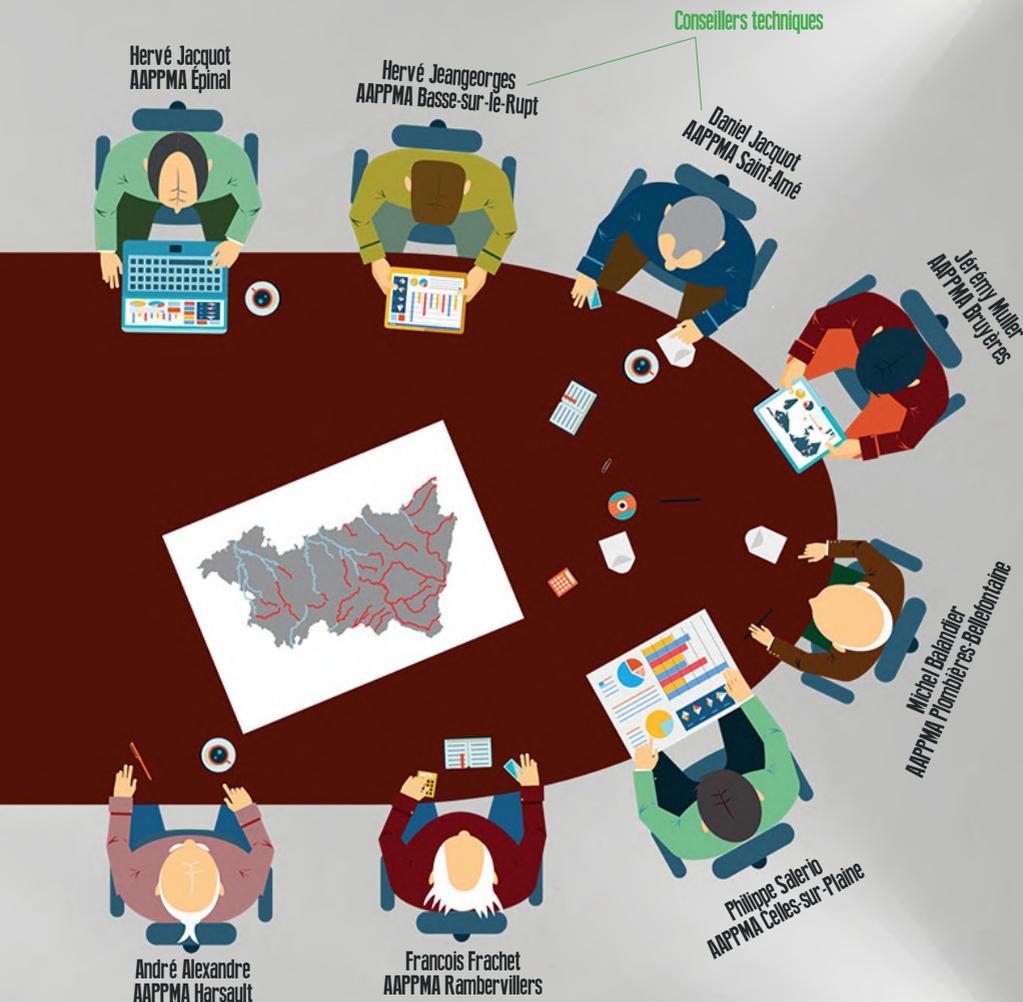
Le Conseil d'administration définit la politique et les axes de développement de la Fédération sur le plan du loisir pêche, la préservation des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles départementales en collaboration avec les AAPPMA.



Au terme d'un mandat prolongé d'une année, de nouvelles élections ont été organisées au sein de toutes les AAPPMA fin 2021. Les nouveaux présidents et délégués des AAPPMA des Vosges se sont, par la suite, réunis à la salle polyvalente de Nomexy le 26 Mars 2022 en présence de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour s'exprimer et élire le nouveau conseil d'administration de la Fédération.

Parmi les 15 élus qui composent le nouveau Conseil d'Administration de la Fédération, 10 candidats étaient déjà présents lors du dernier mandat, soit un taux de renouvellement de près de 33%. 5 nouveaux membres ont fait leur apparition au sein du Conseil accompagnés de 2 conseillers techniques.

Cette nouvelle équipe a pris officiellement ses fonctions le 1er avril 2022.



15 MEMBRES
2 CONSEILLERS TECHNIQUES
4 RÉUNIONS ANNUELLES
6 COMMISSIONS (ADMINISTRATION ET FINANCE, GESTION, ENVIRONNEMENT,
PATRIMOINE FÉDÉRAL, DÉVELOPPEMENT LOISIR PECHE ET COMMUNICATION)

L'équipe de salariés

SERVICE DÉVELOPPEMENT



Edouard Ahsene |

Agent de développement
Pôle animation

Organisation des animations axées sur l'éducation à l'environnement à l'environnement et la découverte des milieux aquatiques. Encadrement et coordination des Ateliers Pêche Nature.

Conduite des opérations de garderie et des pêches d'inventaire. Entretien du patrimoine fédéral (étangs de pêche et de production). Gestion du matériel.



Arnaud Rolin |

Chargé de développement
Pôle garderie



Conception et application de la communication générale fédérale. Mise en place du schéma départemental de développement du loisir pêche.

Maxime Lubian |

Responsable développement
Pôle communication



Christophe Hazemann | Directeur

Mise en application de la politique et de la stratégie globale de développement définies par le Conseil d'Administration fédéral.

Gestion administrative, technique et financière de la structure.

Management des équipes de travail à travers la définition d'objectifs à atteindre et de tâches à réaliser. Suivi et gestion des conventions de partenariat. Représentation extérieure de la structure ou du Président.

DIRECTION

SERVICE ADMINISTRATIF & COMPTABILITÉ

Responsable du secrétariat, de la comptabilité et de l'accueil. Gestion administrative et financière de la Fédération avec la direction.



Katia Guillet | Secrétaire/Comptable

Conduite de missions techniques (travaux de restauration des milieux aquatiques, inventaires, études et expertises).

Mise en oeuvre de la politique départementale de gestion des milieux aquatiques et des ressources piscicoles.

Appui technique auprès des associations de pêche agréées du département (gestion, travaux, halieutisme).

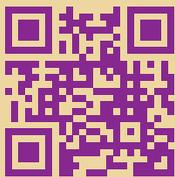


Justine Weitel | Responsable technique

Anicet Huriot | Responsable technique



SERVICE TECHNIQUE



Les cartes de pêche



Carte **Découverte Femme**
36 €



Carte **Interfédérale URNE**
105 €



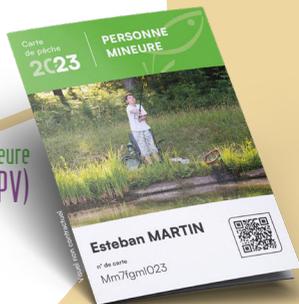
Carte **Personne Majeure**
78 € (tarif GPV)



Carte **- 12 ANS**
7 €

Où va l'argent de la carte de pêche ?
Pour une carte à 105€ :

- 28,40 € pour la FNPF*
- 27,00 € pour le groupement URNE
- 20,40 € pour la FD88
- 20,40 € pour les AAPPMA
- 08,80 € pour les Agences de l'Eau



Carte **Mineure**
22 € (tarif GPV)



Carte **Journalière**
15 € (tarif GPV)



Carte **Hebdomadaire**
34 €

*A noter que sur les 28,40 euros alloués à la FNPF, environ 86% sont redistribués aux structures associatives de pêche de loisir sous forme de soutien à des projets locaux.

La Garderie

Lorsqu'un **garde-pêche particulier** constate une infraction, il dresse un procès-verbal. Ce PV est déposé officiellement auprès du Procureur de la République et une copie est transmise à la Fédération. Le volet « pénal » est géré par le Ministère Public. Pour ce qui concerne la Fédération, c'est-à-dire le volet « civil », le PV est traité généralement sous la forme d'une proposition de transaction amiable sur intérêts civils (définis par le Code Civil). La Fédération propose aux pêcheurs contrevenants, contre divers engagements et une somme forfaitaire qui varie selon l'infraction, de mettre fin au litige qui les oppose. Cette proposition est totalement distincte de celle faite du côté « pénal ». Enfin, si le contrevenant refuse la transaction civile, la Fédération se réserve alors le droit de déposer plainte et de se constituer partie civile.

Tout pêcheur en action de pêche doit

être en possession de sa carte de pêche et pouvoir justifier de son identité pour attester de sa qualité de membre d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La ligne doit toujours être à proximité du pêcheur.

Si vous êtes témoin d'un acte de braconnage (pêche en période de fermeture, techniques de pêche prohibées, prises non autorisées...), il est de votre devoir de contacter la Fédération au **03 29 31 18 89** ou le chargé de développement garderie au **03 29 31 23 43**. En cas de pollution avec mortalité piscicole, merci de prévenir l'astreinte de la Direction Départementale des Territoires au **06 63 37 55 25** ou la Préfecture des Vosges au **03 29 69 88 88**.



INTÉGRER UNE AAPPMA

En achetant votre carte de pêche, vous adhérez à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Cette adhésion vous donne accès et le droit de pêcher sur ses lots de pêche.

Adhérer à l'AAPPMA de votre choix, vous permet également :

- > d'agir indirectement par votre participation financière, grâce à l'achat de votre carte de pêche, à l'amélioration des milieux aquatiques (travaux de restauration et d'entretien) et au développement du loisir pêche (aménagement, repeuplements piscicoles...) sur le secteur de l'AAPPMA ;

- > d'agir activement en vous rapprochant de l'AAPPMA. Des missions essentielles sont menées par celle-ci notamment la protection et la gestion des milieux aquatiques ; la promotion et le développement de la pêche de loisir associative ; l'éducation à l'environnement. Ces missions impliquent de nombreuses actions qui sont menées tout au long de l'année par des bénévoles passionnés qui s'investissent au sein de l'AAPPMA.

Domaine Public

Toute personne ayant une carte de pêche d'une AAPPMA de France peut pêcher sur l'ensemble du domaine public fluvial du territoire national à 1 ligne munie de 2 hameçons (ou 3 mouches artificielles), du bord et à partir d'une embarcation. Le site internet generationpeche.fr vous donne le détail sur l'étendue du Domaine Public Fluvial dans chaque département.



Certaines AAPPMA des Vosges ont choisi de développer la pêche en créant des groupements réciprocitaires. L'adhésion à l'une des AAPPMA d'un de ces groupements offre la possibilité de pêcher sur des lots de pêche détenus par l'ensemble des associations membres.

LA RÉCIPROCITÉ « LE THILLOT/ FRESSE SUR MOSELLE (TF) » regroupe les parcours de pêche des AAPPMA de Le Thillot et de Fresse sur Moselle. Principale rivière concernée : La Haute Moselle.

LE GROUPEMENT DES PÊCHEURS VOSGIENS (GPV) est composé des AAPPMA de Bains-les-Bains, Blevaincourt, Bruyères, Charmes, Corcieux, Darney, Dompain, Epinal, Fontenoy, Gerbépal, Harsault, Houécourt, Laveline-devant-Bruyères, Mirecourt/Begnécourt, Monthureux-sur-Saône, Neufchâteau, Nomexy/Portieux, Plombières/Bellefontaine, Rambervillers, Saint-Ouen-Les-Parey, Les Thons, Uzemain-Uriménil, Val d'Ajol, Viménil, Vincey et Xertigny. Principales rivières concernées : Semouse, Augronne, Combeauté, Cône, Moselle aval d'Epinal, Avière, Durbion, Madon, Saône, Vair, Vraine, Meuse, Mouzon, Mortagne et Vologne.

LE GROUPEMENT DE GESTION PISCICOLE RÉCIPROCAIRE DU MASSIF VOSGIEN OU (GPRMV) regroupe les parcours de pêche des AAPPMA d'Arches/Archettes/Hadol, La Baffe, Pouxoux, Remiremont et Saint-Amé. Principales rivières concernées : Haute Moselle, Moselotte, ruisseau d'Argent, Nauves, Niche, Cleurie et Vologne.

L'ENTENTE HALIEUTIQUE DES TROIS VALLÉES VOSGIENNES OU (EH3VV) réunit les AAPPMA de Celles sur Plaine, Etival-Clairefontaine, Raon-L'Étape, Senones, Saint-Dié/Saint-Michel-sur-Meurthe. Principales rivières concernées : Plaine, Valdange, Meurthe, Taintroué, Coinches, Robache, Rabodeau et Fave.

LE GROUPEMENT D'ACTIIONS PISCICOLES OU (GAP) regroupe les AAPPMA de la Bresse, Cornimont, Docelles/Tendon/Deycimont, Gérardmer, Le Ménil, Saulures-sur-Moselotte, Le Tholy, Vagney et Ventron. Principales rivières concernées : ruisseau du Ménil, Ventron, Vologne, Barba, Cleurie, Chajoux, Jamagne et Moselotte.

UNION RÉCIPROCAIRE DU NORD-EST OU (URNE) est une réciprocity interdépartementale volontaire et payante. L'acquisition de la carte de pêche interfédérale URNE permet de pêcher sur l'ensemble des parcours de pêche des AAPPMA vosgiennes du GPV, du GPRMV, de l'EH3VV, des AAPPMA de Ramonchamp, Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Bussang et Saint-Maurice-sur-Moselle ainsi que sur les parcours URNE mis à disposition des départements 02, 08, 10, 25, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 76 et 80 et sur les parcours des AAPPMA membres de l'EHO et du CHI.

ARCHES- ARCHETTES- HADOL



Espèces présentes



Dépositaire

Bureau de tabac Le Salombo

10 Route de Remiremont 88380 Arches - 03 29 33 74 62

Président

Frédéric Schneider

9 Rue des Fallières 88380 Arches - 03 29 32 79 62



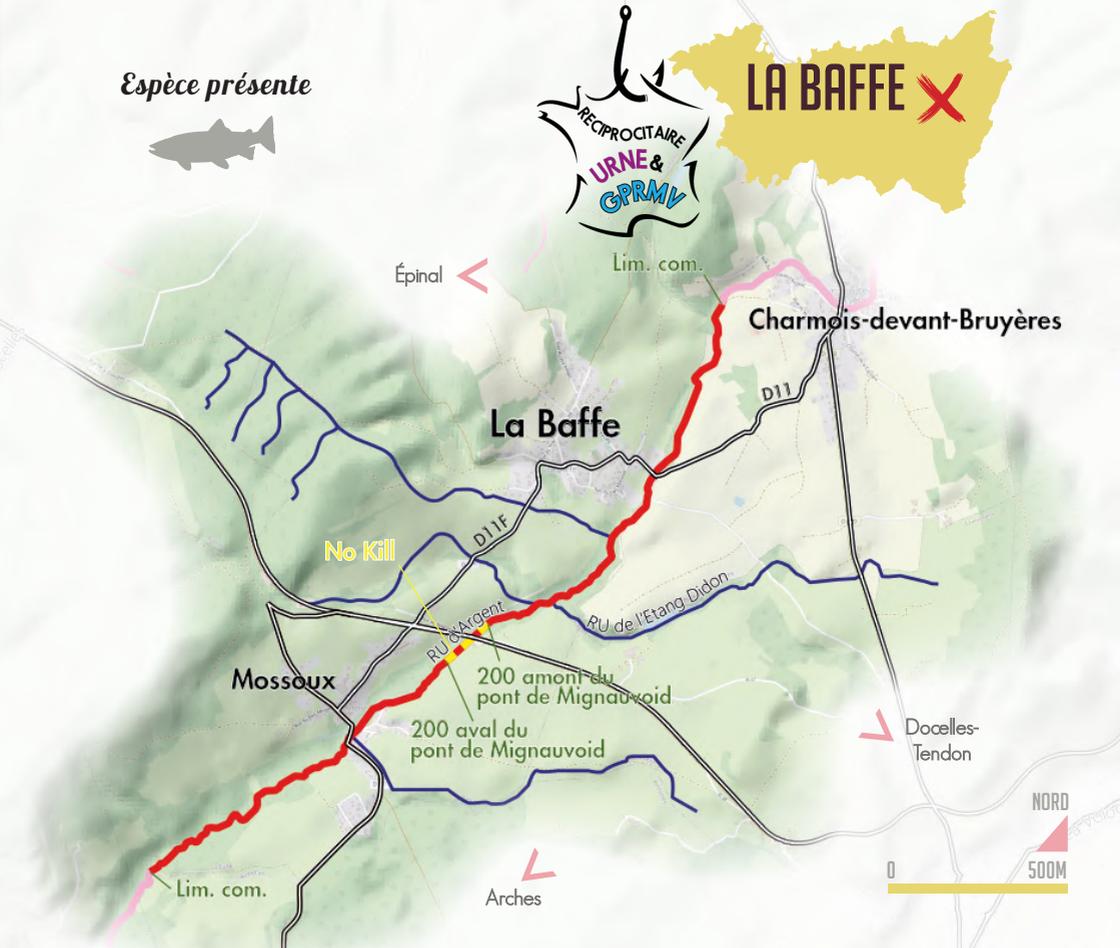
NORD

0 1KM

Espèce présente



LA BAFFE X



Dépositaires

Luc Garland

76 rue du Clos Mariotte 88460 La Baffe -
03 29 37 46 32

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Luc Garland

76 rue du Clos Mariotte 88460 La Baffe - 03 29 37 46 32



Martin pêcheur, Vosges | Paul Cardot

BAINS-LES-BAINS



Dépositaire

Office de tourisme

3 Avenue André Demazure 88240 La-Vôge-les-Bains -
03 29 36 31 75

Président

Alain Dupon

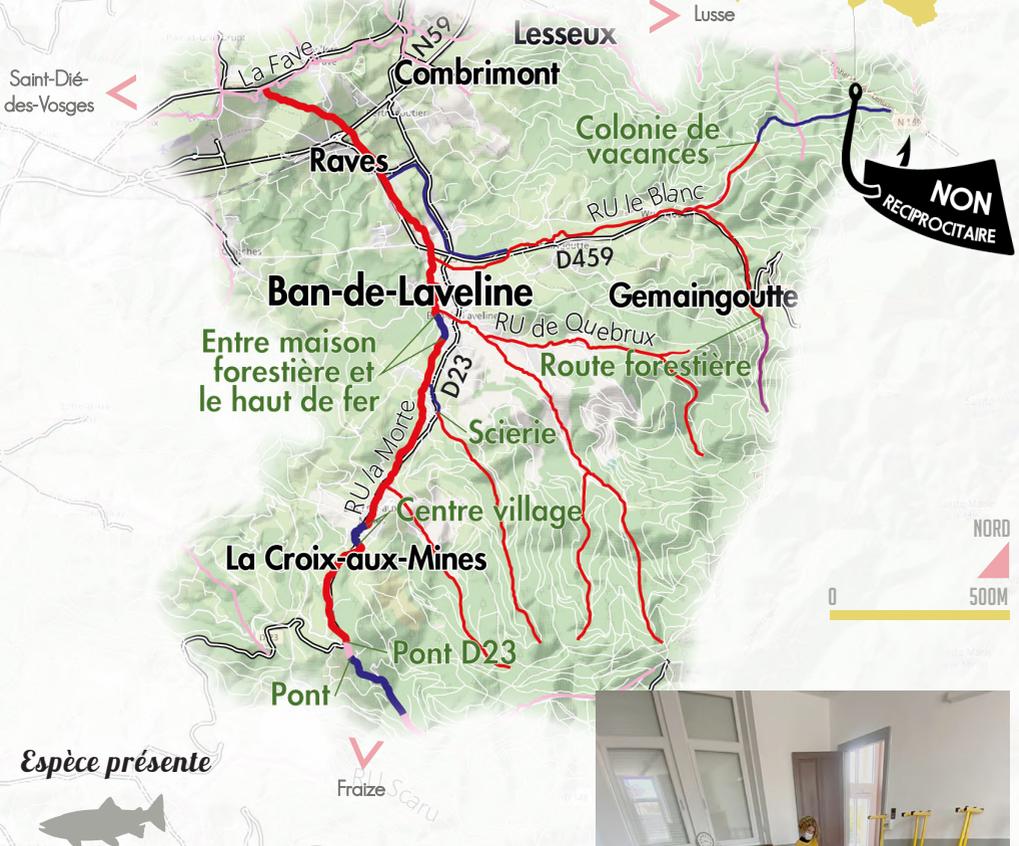
6 Rue de l'Ancien Etang 88240 La-Vôge-les-Bains -
03 29 34 43 35



Espèces présentes



BAN-DE-LAVELINE 1/2



Espèce présente



Dépositaires

Arnaud Clément

4 Rue André Gardon 88490
Colroy-la-Grande - 03 29 51 12 70

Mairie

2 Place Eugène Grandjean
88520 Ban-de-Laveline - 03 29 51 78 01

Président

Jacques Clément

19 Coinchimont 88520 Ban-de-Laveline - 03 29 51 76 55



Animation pêche en classe de maternelle | F088

BAN-DE-LAVELINE 2/2



Espèce présente



Ombre commun, Vosges | Paul Cardot



BASSE-SUR-LE-RUPT



Espèce présente



Dépositaire

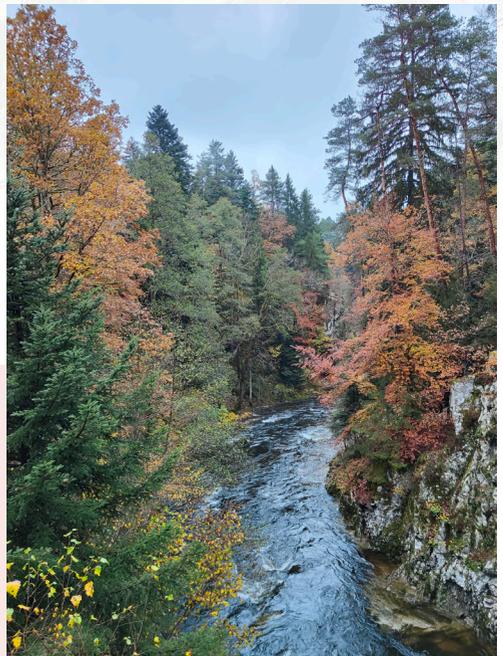
Hervé Jeangeorges

14 Rue de la Roche des Renards
88120 Basse-sur-le-Rupt - 03 29 23 75 66

Président

Hervé Jeangeorges

14 Rue de la Roche des Renards 88120 Basse-sur-le-Rupt -
03 29 23 75 66

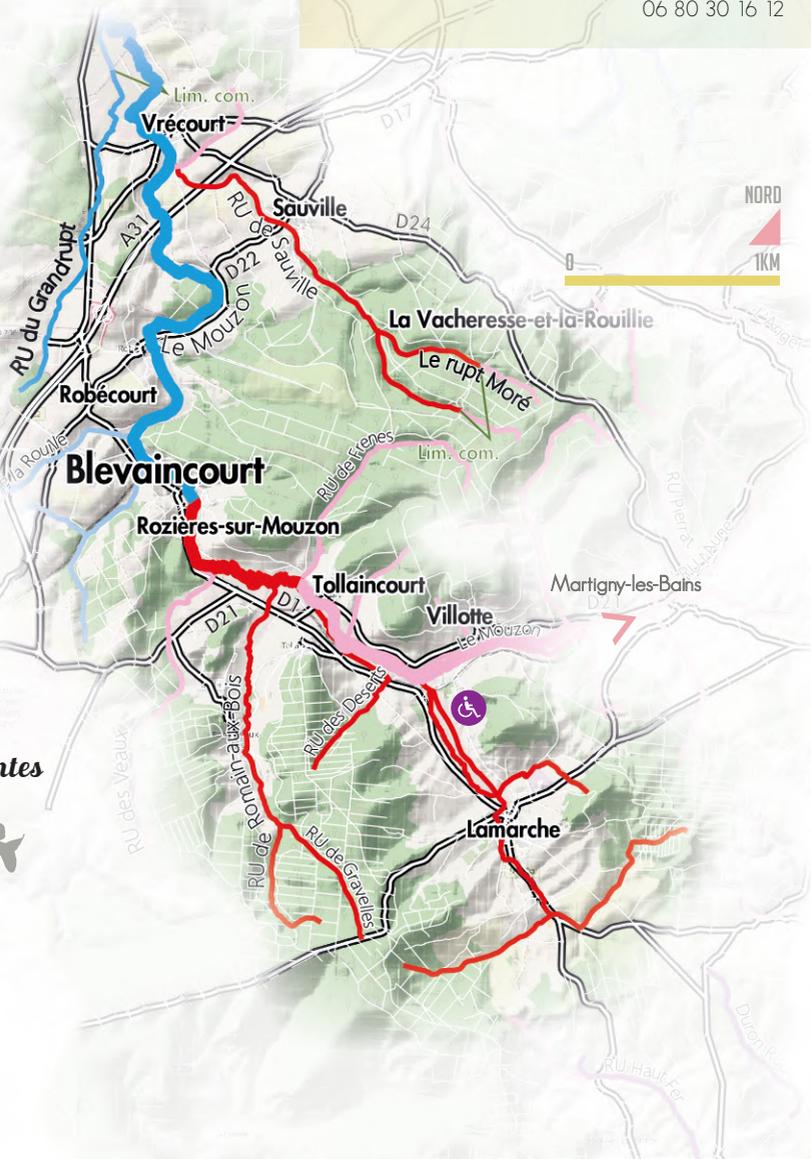


Les gorges de Crosery, Vosges | FD88

BLEVAINCOURT



Neufchâteau



Dépositaires

Boulangerie Huck

6 Place Bellume 88320 Lamarche - 03 29 56 88

Armurerie Beau Repaire

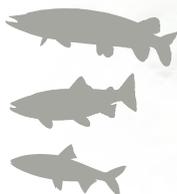
51 Chemin de la Cocotte 88140 Bulgnéville -
03 29 09 96 02

Président

Gilles Marcot

17 Chemin de la Maillarde 88320 Lamarche -
06 80 30 16 12

Espèces présentes





Dépositaires

Office de tourisme

2A Rue des Proyes 88250 La Bresse - 03 29 25 41 29

Camping Poirot

1 Bis Vouillé de Belle Hutte 88250 La Bresse - 03 29 25 49 75

Le Vosgien

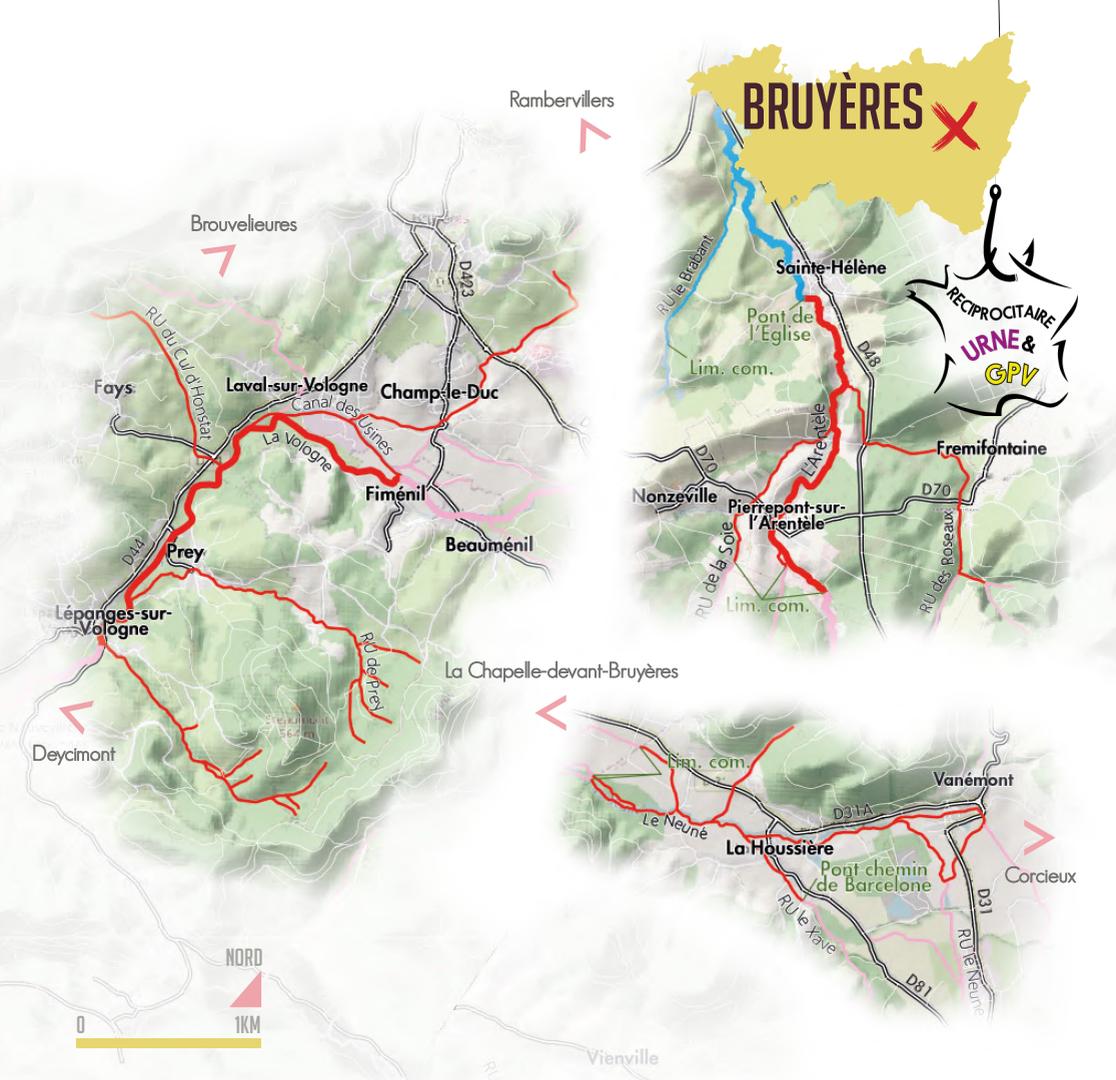
3 Rue de l'Eglise 88250 La Bresse - 06 95 69 40 27

Président

Eric Perrin

8 Chemin des Champs Claudon 88250 La Bresse - 06 89 61 46 31

Lac de Lispach, Vosges | FDB8



Dépositaires

Bureau de tabac La Civette

50 Avenue du Cameroun 88600 Bruyères - 03 29 50 51 58

Françoise Pernin

25 Rue de Rambervillers 88700 Sainte-Hélène - 03 29 65 94 56

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Marie Pernin

25 Rue de Rambervillers 88700 Sainte-Hélène - 03 29 65 94 56

Espèces présentes





Dépositaires

Café tabac du Peuple

2 Bis Rue du Théâtre du Peuple 88540 Bussang -
03 29 23 12 96

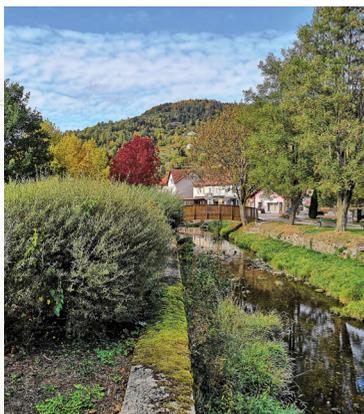
Office du tourisme

8 Avenue de la Gare 88540 Bussang - 03 29 61 50 37

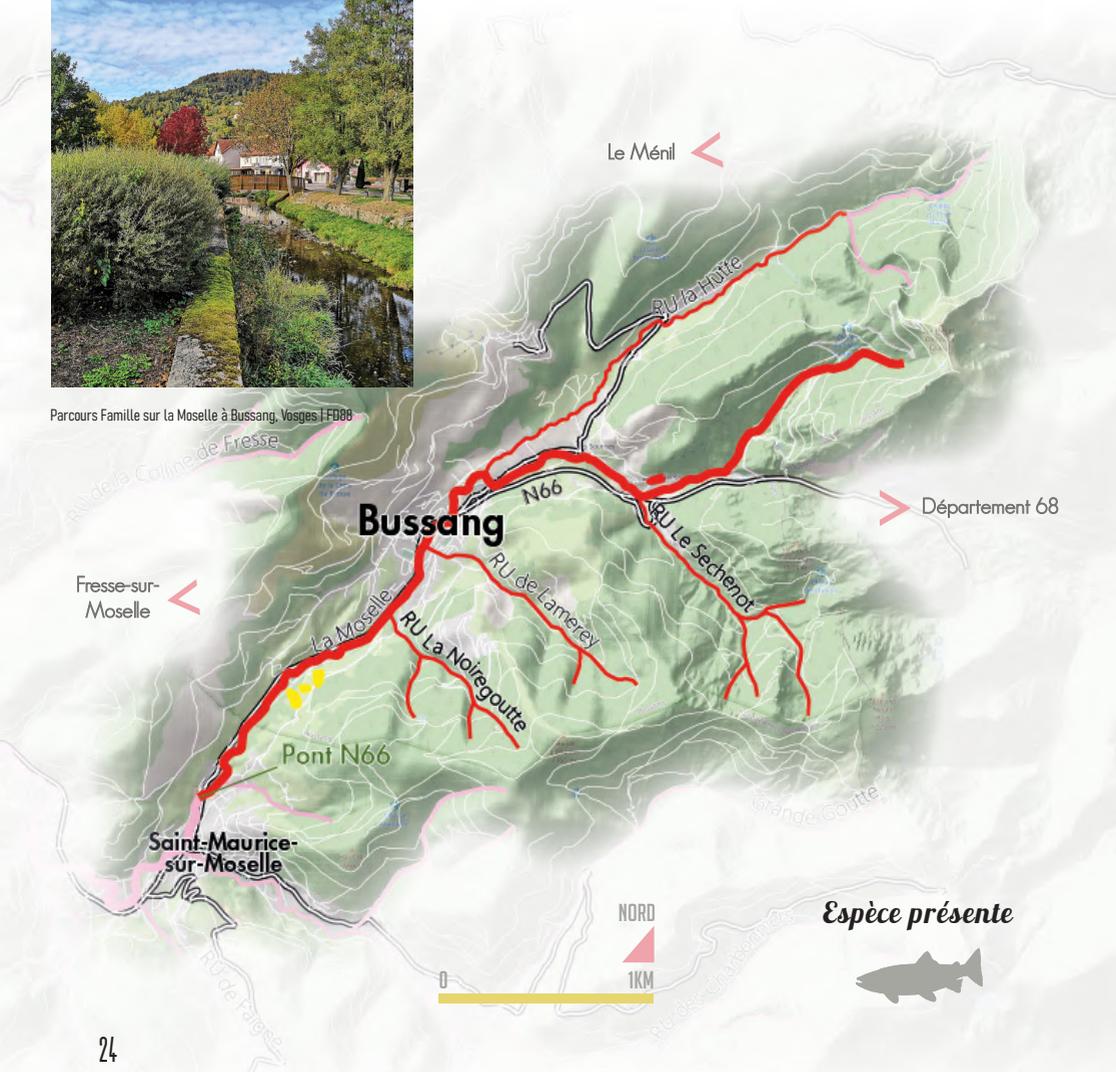
Président

Francis Massy

16 Route de Chamaka 88540 Bussang - 03 29 61 50 65



Parcours Famille sur la Moselle à Bussang, Vosges | FB08



CELLES-SUR-PLAINE

Département 54

No Kill
Toutes techniques



Espèces présentes



Dépositaires

Camping des Lacs

6 Place de la Gare 88110 Celles-sur-Plaine - 03 29 41 28 00

L'Esos

Place de la Libération 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 61 33

Office du tourisme

Quai de la Victoire 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 28 65

Président

Philippe Salério

27 Rue Fortier 88110 Celles-sur-Plaine - 06 40 52 94 54



Parcours Passion sur la Plaine, Vosges | F088

LA-CHAPELLE DEVANT-BRUYÈRES



Dépositaires

Jérôme Febve

419 Chemin des Chaudronelles 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 59 63

Camping Les Pinasses

215 Route de Bruyères 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 51 10

Président

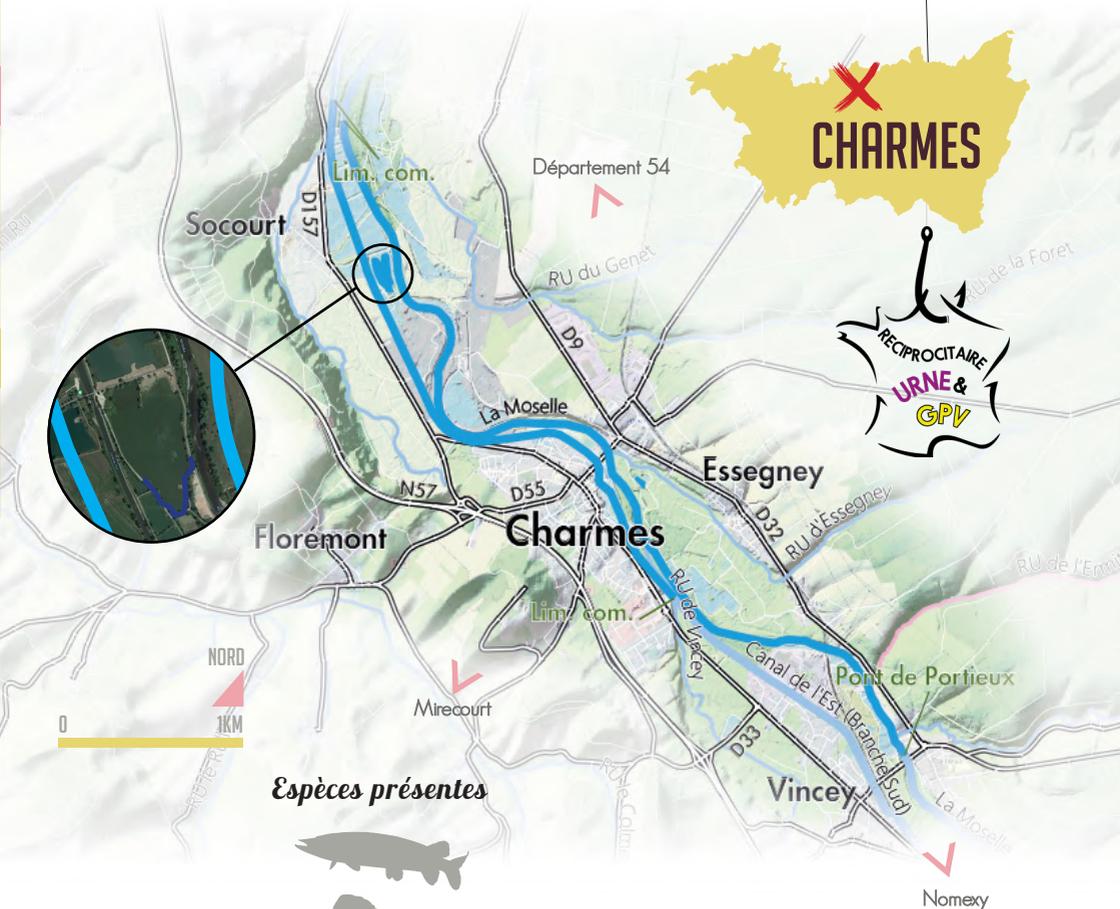
Jérôme Febve

419 Chemin des Chaudronelles 88600
La Chapelle-devant-Bruyères - 03 29 58 59 63

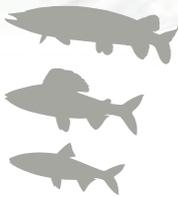


Espèces présentes





Espèces présentes



Dépositaires

Le Tamaris

2 Rue des Déportés 88130 Charmes - 03 29 37 41 26

Office du tourisme

19 Rue Maurice Barrès 88130 Charmes - 03 29 66 01 86

Session Pêche

Z.A. du Pathis des Saules 88450 Vincey - 07 67 01 19 94

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Régis Leroy

22 Rue Adjudant Sagginatti 88130 Charmes - 06 98 22 68 61



Canne avec leurre, Vosges | Paul Cardot



Dépositaires

Librairie Martine Chami

2 Place des Fusillés 88430 Corcieux - 03 29 50 72 28

Camping Au Clos de la Chaume

21 Rue d'Alsace 88430 Corcieux - 03 29 50 76 76

Office de tourisme

9 Rue Henry 88430 Corcieux - 03 29 50 73 29

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Gérard Labourel

150 Rue du 31ème BCP 88430 Corcieux - 03 29 50 65 26



Espèce présente



CORNIMONT



Espèce présente



Dépositaires

L'Eglanthis

20 Rue de la Gare 88130 Cornimont - 03 29 24 06 17

Marc Géhin

12 Chemin des Fossés 88130 Cornimont - 03 29 24 06 90

Président

Marc Géhin

12 Chemin des Fossés 88130 Cornimont - 03 29 24 06 90



Tacon de la Moselotte, Vosges | Guillaume Giovanni

DARNEY



Dépositaires

Proxi

1 Rue de l'Hôtel de Ville 88260 Darney - 03 29 09 43 08

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Noël Perrin

6 Rue de la Côte 88260 Darney - 03 29 09 85 97

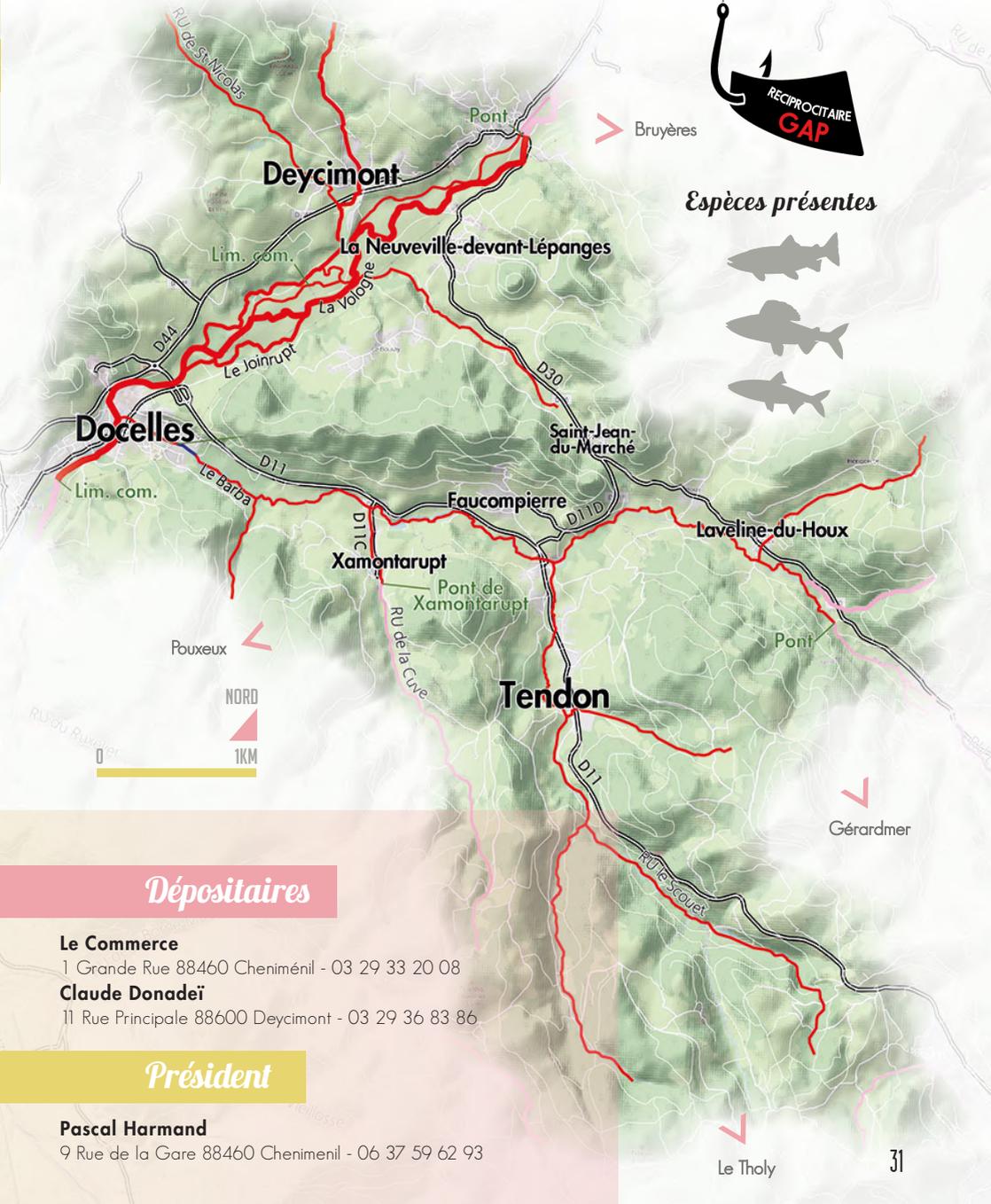


DOCELLES-TENDON DEYCIMONT ~~X~~



Bruyères

Espèces présentes



Dépositaires

Le Commerce

1 Grande Rue 88460 Cheniménil - 03 29 33 20 08

Claude Donadeï

11 Rue Principale 88600 Deycimont - 03 29 36 83 86

Président

Pascal Harmand

9 Rue de la Gare 88460 Cheniménil - 06 37 59 62 93

Le Tholy

ÉPINAL



Nomexy

Ballastière «Sagram»
de Chavelot



Dépositaires

Armurerie Compas

3 Rue Claude Gellée 88000 Épinal - 03 29 82 40 03

Vosges Pêches

Rue de la Plaine 88150 Chavelot - 03 29 31 03 21

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Louis Mougin

5 Parc d'Erzumontant 88150 Thaon-les-Vosges - 03 29 39 42 25



Espèces présentes



ÉLOYES



Dépositaire

Jean-Baptiste Choffel

jbd85110@laposte.net

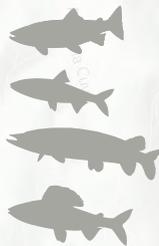
Saint-Etienne-lès-Remiremont - 06 16 86 05 40

Président

Jean-Baptiste Choffel

jbd85110@laposte.net - 06 16 86 05 40

Espèces présentes



ÉTIVAL CLAIREFONTAINE



Dépositaires

Proxi

2 Place Abbatiale 88480 Etival-Clairefontaine -
03 29 63 31 91

Chez Lydie

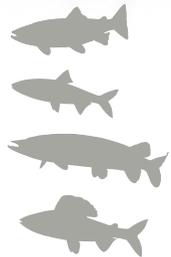
1 Cour des Moines 88480 Etival-Clairefontaine -
03 29 41 95 75

Président

Sébastien Vonderscher

42 Promenade de la Pierre d'Appel
88480 Etival-Clairefontaine - 07 66 25 59 93

Espèces présentes



FONTENOY LE CHÂTEAU



Darney

Gruey-lès-Surance

Ambiéwillers

Confluence canal de
fuite avec Coney

Fontenoy-le-Château

Ecluse
150 m. amont
barrage central

Département 70

Dépositaires

Le Boat

Port de Plaisance 88240 Fontenoy-le-Château -
03 29 30 43 98

Le Moulin Cotant

41 Rue de la Chenale 88240 Fontenoy-le-Château -
09 54 02 74 53

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Jean-Louis Darney

18 Rue Colonel Gilbert 88240 Fontenoy-le-Château -
03 29 36 20 60

NORD

0 1KM

Bains-les-Bains

Espèces présentes



Trémonezy



Dépositaires

Café tabac de l'Hôtel de ville

17 Rue Mal de Lattre de Tassigny 88230 Fraize - 03 29 50 80 67

Bar Tabac Stumpf

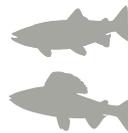
74 Rue de Lorraine 88650 Saint-Léonard - 03 29 50 06 29

Président

Claude Marie

16 Route de Guerreau 88230 Fraize - 06 84 48 63 39

Espèces présentes



FRESSE-SUR-MOSELLE



Dépositaire

Hot Vosges Telecom
4 Bis Rue de Lorraine 88160 Fresse-sur-Moselle

Président

Michel Chotin
6 Chemin du Goudeau 88160 Le Ménil - 06 32 98 49 73

Espèce présente



Ramonchamp

Le Thillot

Lim. com.

Fresse-sur-Moselle

Chaufferie

RU de la Colline de Fresse

Bussang

La Moselle

N66

Barrage

D90

D465

Saint-Maurice-sur-Moselle

RU de Couard

NORD

0

1KM

GÉRARDMER



Espèces présentes

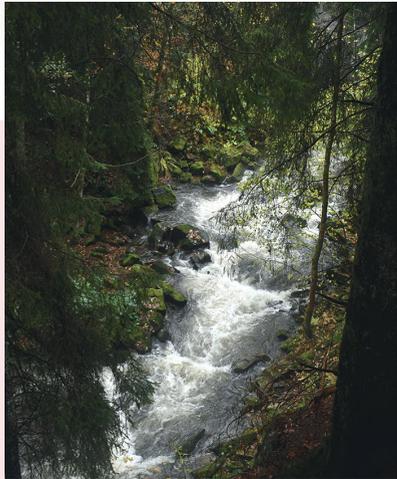


Dépositaires

- Office de Tourisme**
4 Place des Déportés 88400 Gérardmer - 03 29 27 27 27
- Bar tabac Le Renard qui Fume**
23 Boulevard de Saint-Dié 88400 Gérardmer - 06 85 99 58 19
- Tabac journaux Mirabelle**
1279 Route de Colmar 88400 Xonrupt-Longemer - 03 29 60 88 61

Président

Hervé Colin
9 Rue Geneviève Anthonioz de Gaulle 88580 Saulcy-sur-Meurthe -
06 13 27 05 18



Saut des Cuves, la Vologne à Xonrupt, Vosges | Paul Cardot

GERBÉPAL



Dépositaire

Claude Bertrand

2 Rue du Bambois 88430 Gerbépal
- 03 29 50 70 71

Président

Claude Bertrand

2 Rue du Bambois 88430 Gerbépal
- 03 29 50 70 71

Espèce présente



Corcieux

Gerbépal

Fraize

Gérardmer

NORD

1KM

0

GRANGES-AUMONTZEY

Vannes d'Aumontzey
**No Kill
Mouche et Toc**
Prise d'eau RU Frayère

Granges-Aumontzey

Pont D423 Ancien pont SNCF

Laveline-devant-Bruyères

Réglementation préfectorale spécifique AAPPMA Granges/Aumontzey :
Taille légale minimale de capture de la Truite fario :
30 cm en Vologne, 23 cm sur affluents (Corbeline + ru des Bas Prés)

Espèce présente



Le Tholy

NORD

1KM

0

Dépositaire

Proxi

28 Rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-sur-Vologne - 03 29 51 42 24

Président

Jacky Masson

4 Rue du Centre 88600 Domfaing -
06 01 13 61 29





Dépositaires

Chantal et Michel Louis

2 Quartier Beausoleil 88240 La-Forge-de-Thunimont -
03 29 30 93 53

André Alexandre

1 La Gare 88240 La-Chapelle-aux-Bois - 03 29 30 17 81

William Parisot

58 Rue du Centre 88240 Harsault - 03 29 30 96 18

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

André Alexandre

1 La Gare 88240 La-Chapelle-aux-Bois - 03 29 30 17 81

Espèces présentes



X HOUÉCOURT

VAIR ET
VRAINE



Espèces présentes



Dépositaires

Nestlé Waters

242 Avenue de Belgique
88800 VitteL - 03 29 08 72 91

Super U

11 Rue Pierre de Coubertin 88170 Châteinois - 03 29 94 50 02

Armurerie Beau Répare

51 Chemin Cocotte 88140 Bulgneville - 06 31 56 01 27

Le Périgourdin

361 Rue Division Leclerc 88170 Houécourt - 03 29 94 43 44

A la Civette

38 Rue de Verdun 88800 VitteL - 03 29 08 17 06

Président

Laurent Jacquemin

165 Rue du Petit Corus 88800 Pairey-sous-Monfort - 06 16 53 40 52

NORD

0 1KM



LAVELINE ~~X~~ DEVANT-BRUYÈRES



Dépositaire

Bar Chez P'tit Blond
45 Rue de la Vologne 88600
Laveline-devant-Bruyères - 03 29 58 51 66

Président

Jean-Claude Pihet
19 Rue du Village 88600
Laveline-devant-Bruyères - 03 29 56 10 36



Espèces présentes



NORD

1KM

0

LUSSE X



Espèce présente



Dépositaire

Pascal Lejaille

23 La Parrière 88490 Lusse - 06 82 89 52 40

Président

Pascal Lejaille

23 La Parrière 88490 Lusse - 06 82 89 52 40



Truite Fario, Vosges | Serge Dumont

MARTIGNY-LES-BAINS



Dépositaire

Bar Restaurant Le Martigny

18 Avenue de la Gare 88320 Martigny-les-Bains -
03 29 07 43 73

Président

Roland Killian

7 Rue Saint Pierre 88320 Martigny-les-Bains -
03 29 09 75 50



Espèces présentes



DÉTENTE

VTT

RANDONNÉE

PÊCHE

Au Bord du Lac de Longemer

100% NATURE

100% CAMPING

Ouvert
de fin Avril
à fin Septembre



2552 Route du Lac 88400 XONRUPT-LONGEMER

Tél : +33 (0)329 633 401

www.camping-jonquilles.com

UNION RÉCIPROCAIRE DU NORD EST (URNE)



L'URNE a été créée pour favoriser l'exercice de votre activité dans le cadre du tourisme-pêche et aider les fédérations qui vous accueillent dans la mise en valeur de leur domaine piscicole.

L'URNE propose deux produits :

1. La carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 105 €. Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion à l'URNE qui est matérialisée par une carte spécifique sur laquelle la vignette de réciprocaité est pré-imprimée.

2. La vignette URNE au tarif de 40 €

qui s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» au début de leur saison de pêche.

Ces produits permettent de pêcher là où les AAP-PMA réciprocaires détiennent le droit de pêche. Dans le cadre des accords de réciprocaité gratuite avec l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et le Club Halieutique Interdépartemental (CHI), les pêcheurs titulaires de la carte réciprocaire URNE interfédérale « personne majeure » peuvent pêcher dans les fédérations adhérentes du CHI et de l'EHGO sans s'acquitter d'une vignette supplémentaire et vice versa.

La réciprocaité est offerte sans apposition de la vignette aux titulaires de la carte « hebdomadaire » établie par une AAPPMA réciprocaire d'une fédération adhérent au Club Halieutique Interdépartemental ou à l'Entente Halieutique du Grand Ouest ou à l'Union Réciprocaire du Nord Est, de même qu'à tous les titulaires d'une carte « personne mineure » (moins de 18 ans) ou d'une carte « découverte » (moins de 12 ans). A titre exceptionnel et temporaire, les titulaires de la carte découverte

« femme » bénéficient de cette réciprocaité sans supplément si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationalement (36 €).

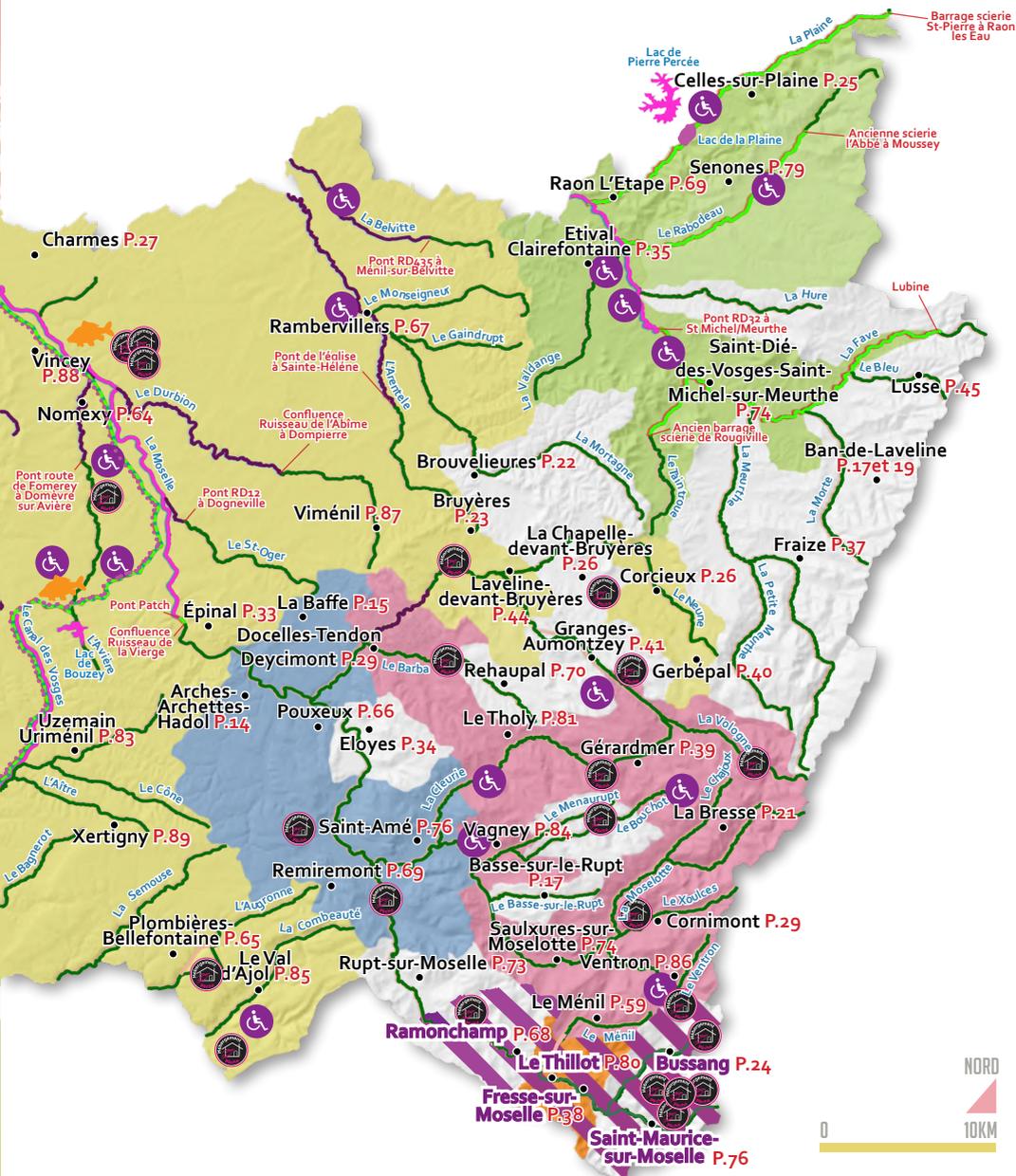
En toutes circonstances, gardez l'esprit URNE, soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules, refermez les barrières.

Demandez le(s) dépliant(s) et consultez le(s) site(s) internet du(des) département(s) où vous pratiquez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

Information : sur certains plans d'eau, la vignette de l'URNE ou la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux.

- 17 départements adhèrent à l'Union Réciprocaire du Nord Est.
- 37 départements adhèrent à l'Entente Halieutique du Grand Ouest.
- 37 départements adhèrent au Club Halieutique Interdépartemental.
- Au total : 91 départements en réciprocaité





RÈGLEMENTATION PÊCHE VOSGES

— Certaines AAPPMA ont un règlement intérieur, renseignez-vous en prenant contact avec elles —



HEURES LÉGALES DE PÊCHE EN 2023 POUR LES VOSGES

JANVIER			FEVRIER			MARS		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	07h54	17h20	1	07h32	18h03	1	06h46	18h47
8	07h53	17h28	8	07h22	18h14	8	06h32	18h58
15	07h49	17h37	15	07h11	18h25	15	06h18	19h08
22	07h44	17h49	22	06h59	18h36	22	06h03	19h19
29	07h36	17h58	28	06h48	18h46	29	06h49	20h29
AVRIL			MAI			JUN		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	06h43	20h33	1	05h46	21h17	1	05h08	21h56
8	06h29	20h44	8	05h35	21h27	8	05h04	22h01
15	06h15	20h54	15	05h25	21h36	15	05h03	22h06
22	06h02	21h04	22	05h17	21h45	22	05h03	22h08
29	05h49	21h14	29	05h10	21h53	29	05h06	22h08
JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	05h07	22h08	1	05h39	21h40	1	06h21	20h46
8	05h12	22h05	8	05h48	21h30	8	06h30	20h32
15	05h19	22h00	15	05h58	21h18	15	06h40	20h17
22	05h26	21h53	22	06h07	21h05	22	06h50	20h02
29	05h35	21h45	29	06h17	20h52	29	07h00	19h48
OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
date	matin	soir	date	matin	soir	date	matin	soir
1	07h02	19h44	1	06h48	17h46	1	07h33	17h12
8	07h12	19h29	8	06h59	17h35	8	07h41	17h10
15	07h23	19h16	15	07h10	17h26	15	07h47	17h10
22	07h33	19h03	22	07h21	17h19	22	07h52	17h13
29	07h44	18h50	29	07h30	17h13	29	07h54	17h17

Heure d'hiver à partir du 30.10.2023

Heure d'été à partir du 26.03.2023

Exemple de fonctionnement : Le 1er Janvier la pêche est autorisée de 07h54 le matin à 17h20 le soir.

A retenir, les principaux horaires d'ouverture :

Ouverture de la 1ère catégorie : le 11 mars à partir de 06h24 jusqu'à 19h04.

Ouverture du Brochet : le 29 avril à partir de 05h49 jusqu'à 21h14.

Ouverture de l'Ombre commun : le 20 mai à partir de 05h19 jusqu'à 21h42.



RÉSERVES DU DOMAINE PUBLIC

Réserves situées sur le bassin de la Moselle :

- Réserve de la rigole d'alimentation du port d'Epinal (de l'ancrage sur le barrage du Saulcy jusqu'au parement aval du pont de la République),
- Réserve de la rigole d'alimentation du canal des Vosges à Chaumousey et Sanchey (du pied de barrage de Bouzey au point de déversement dans le bief de partage, y compris fossés, rigoles, bassins aménagés entre la RD 460 et le barrage),
- Réserve du lac de Bouzey à Chaumousey et Sanchey (d'une ligne située 50 mètres en amont de la digue du barrage de Bouzey jusqu'à la digue de Bouzey),
- Réserve de l'Abbaye à Chaumousey (de 50 mètres en amont du chemin de la digue entre les plans d'eau de l'Abbaye et Bouzey jusqu'à 50 mètres en aval de ce même chemin),
- Réserve de Renauvoid (de la pointe sud du lac de Bouzey en amont du chemin de Renauvoid au Bois de Girancourt jusqu'à 50 mètres en aval de ce même chemin),
- Concernant la rigole du CARB, la pêche est autorisée depuis la prise d'eau à Saint-Etienne-lès-Remiremont jusqu'à la vanne du pont Le Prieur à Saint-Etienne-lès-Remiremont. Pêche interdite depuis la vanne du pont Le Prieur jusqu'à l'embouchure dans Bouzey.
- Réserve de la Moselle à Epinal (du pont Sadi Carnot au Pont Clémenceau),
- Réserve du parcours de canoë-kayak à Epinal (de la pointe amont du musée sur le parcours de canoë-kayak jusqu'à la confluence du parcours de canoë-kayak avec la Moselle), de canoë-kayak jusqu'à la confluence du parcours de canoë-kayak avec la Moselle),
- Réserve du barrage du Saulcy à Epinal (de 100 mètres en amont du barrage du Saulcy à 50 mètres en aval du barrage du Saulcy),
- Réserve de la frayère à Brochet du « Trou carré » à Chavelot (annexe hydraulique située en rive gauche de la Moselle 250 mètres à l'amont du barrage de Chavelot),
- Réserve de la Moselle à Vaxoncourt (de la crête du Barrage de Vaxoncourt jusqu'à 50 mètres en aval de ce barrage).

2

Parcours NO-KILL situés sur le domaine public (remise à l'eau obligatoire du poisson capturé en dehors des espèces susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques visées à l'article L432-5 du code de l'environnement) :

- Parcours NO-KILL de la Plaine à Celles sur Plaine, du pont de la voie verte à La Hallière (limite aval) jusqu'à la prise d'eau de la Hallière (limite amont) : accessible à toutes techniques de pêche sans ardilion.
- Parcours NO-KILL du Rabodeau à Moyenmoutier, du déversoir derrière la salle des fêtes (limite amont) à la passerelle derrière les ateliers municipaux (limite aval) : Seule la pratique de la pêche à l'aide d'une seule mouche fouettée armée d'un hameçon simple sans ardilion y est autorisée.
- Parcours NO-KILL du Rabodeau à Senones, de la maison médicale Dubreuil en amont, au collège André Malraux en aval. Toutes techniques autorisées de première catégorie piscicole.
- Parcours NO-KILL de la Meurthe au centre-ville de Saint-Dié-Des-Vosges, du Pont Pompidou (limite amont) au Pont de la République (limite aval) : accessible uniquement à la pratique de la pêche à la mouche fouettée.
- Parcours NO-KILL de la Moselle à Epinal, du pont Patch (limite amont) au pont Sadi Carnot de la Préfecture (limite aval). Seule la pratique de la pêche à l'aide d'une seule mouche fouettée armée d'un hameçon simple sans ardilion y est autorisée. Ce parcours est délimité en deux zones de pêche : Le secteur amont (du pont Patch à la passerelle du Cours) est ouvert à la pêche du 20 mai jusqu'au 26 novembre ; Le secteur aval (de la passerelle du Cours au pont Sadi Carnot de la Préfecture) est ouvert du 1er janvier au 29 janvier et du 20 mai au 31 décembre.

Parcours de «Graciation» pour l'Ombre commun sur la Moselle, classé en 2ème catégorie piscicole : sur le parcours de la Moselle allant de la limite avec le département 54 (limite aval) jusqu'au pont Patch à EPINAL (limite amont), tout sujet d'ombre commun capturé doit être remis immédiatement à l'eau sans distinction de taille.



RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DE LA CARPE À TOUTE HEURE

De jour comme de nuit, il est interdit de maintenir en captivité et de transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm (art. L436-16 du CE).

Les feux au sol, l'utilisation de bâches, toiles de tentes ou parapluies-tentes comme abri sont interdits.

De jour, seuls les abris de type «parapluie» sont autorisés. De nuit (sur les parcours autorisés à la pêche de la Carpe de nuit), seuls sont tolérés les abris individuels de couleurs neutre de type «biwys».



RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE

La pêche nocturne de la carpe est autorisée dans les Vosges du 1er avril au 10 décembre inclus sur les parcours suivants :

Secteurs appartenant au domaine public fluvial : Sur le lac de Bouzey (AAPPMA d'Epinal) : A 250 mètres à l'Est de la digue de l'Abbaye jusqu'au côté Ouest du Cercle de Voile. Sur la rivière Moselle à Chavelot (AAPPMA d'Epinal) : Seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : pont de la voie rapide RN 57 à Chavelot. Limite aval : crête du barrage de Chavelot au lieu dit l'Eau Blanche.

Secteurs appartenant au domaine privé : Sur l'étang de la fédération de pêche des Vosges N°2 de Châtel sur Moselle : Sur une distance de 350 mètres linéaires coté Moselle. Sur la rivière le Madon à Mirecourt (AAPPMA de Mirecourt) : seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : Pont de la RD 166 au lieu-dit « Sous-Veau » Limite aval : 700 mètres à l'aval du pont de la RD 166 au lieu-dit « Sous-Veau ». Sur la rivière Le Madon à Mattaincourt (AAPPMA de Mirecourt) : L'action de pêche depuis les deux rives est autorisée. Limite amont : confluence du ruisseau de la Praye avec le Madon (en rive gauche) Limite aval : confluence du ruisseau de Ravenel avec le Madon (en rive gauche) Sur la rivière le Vair à Viocourt (AAPPMA d'Houécourt) : Seule l'action de pêche depuis la rive gauche est autorisée. Limite amont : Pont de la RD 79 au lieu-dit « le Moulin des Moines ». Limite aval : Pont de Viocourt. Sur la rivière la Meuse à Bazoilles sur Meuse (AAPPMA de Neufchâteau) : Seule l'action depuis la rive droite est autorisée. Limite amont : Pointe aval de l'île située à 300 mètres à l'amont du pont de la RD 74 de Bazoilles sur Meuse ; limite aval : Pont de la RD 74 de Bazoilles sur Meuse.

Règlement spécifique de la pêche de la carpe de nuit : n'est autorisée que du bord, à distance de lancer de lignes tendues perpendiculairement à la rive. La pose des lignes et l'amorçage à l'aide d'une embarcation ainsi que l'utilisation de leurres ou esches carnées sont interdits. Seule la technique du cheveu est autorisée (l'appât ne doit pas être placé sur l'hameçon). Depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée et l'utilisation de sac de conservation de type « sac à carpe » est interdite. De nuit, seuls sont tolérés les abris individuels de couleur neutre de type « biwys ».

De jour comme de nuit, il est interdit de maintenir en captivité et de transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm (art. L436-16 du CE).



MODES DE PÊCHE PROHIBÉS

- La pêche en marchant dans l'eau, dans les cours d'eau de 1ère catégorie du 2ème samedi de mars à la veille de l'ouverture spécifique de la pêche de l'ombre commun (du 11 mars au 19 mai).
- La pêche à la main, sous la glace, en troublant l'eau ou en fouillant sous les racines et autres retraites fréquentées par le poisson.
- L'utilisation comme appât ou amorce des œufs de poissons et, dans les eaux de 1ère catégorie piscicole, des asticots et autres larves de diptères.
- L'utilisation comme appât de poissons appartenant aux espèces présentant une taille légale de capture ou protégées (arrêté ministériel de 1988) ou n'appartenant pas à la liste des espèces présentes en France (arrêté ministériel de 1985), ou classées susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques, ainsi qu'avec la civelle, l'anguille ou sa chair.
- La pêche est interdite dans les parties de cours d'eau, de canaux ou plans d'eau faisant l'objet d'un abaissement artificiel consécutif à des travaux ou accidents survenus sur les ouvrages de retenues (article R436-12 du Code de l'Environnement).
- La pêche à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne.
- La pêche dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, ainsi que dans les pertuis, vannages (y compris écluses) et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.
- La pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres dans les eaux de 2ème catégorie pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche au brochet.
- La pêche dans les réserves de pêche préfectorales.



LES POISSONS DES VOSGES

LES CYPRINIDÉS D'EAU VIVE

LES SALMONIDÉS



Truite fario



Saumon de fontaine



Ombre commun



Truite Arc-en-ciel



Vandoise



Aspe



Hotu



Barbeau fluviatile



Goujon



Chevesne



Blageon



Vairon

AUTRES POISSONS



Grémille



Epinoche



Perche-soleil

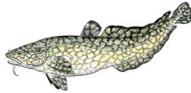
invasifs



Anguille



Chabot



Lotte de rivière



Poisson-chat

LES CYPRINIDÉS D'EAU CALME



Rotengle



Ablette



Bouvière



Brème Bordelière

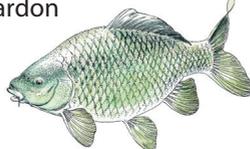


Gardon



Tanche

Carassin commun

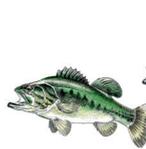


Carpe commune



Brème commune

LES GRANDS CARNASSIERS



Black-bass



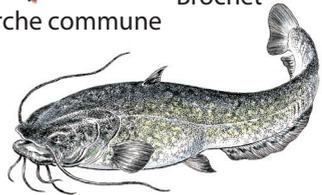
Sandre



Brochet



Perche commune



Silure glane



PÉRIODES D'OUVERTURE GÉNÉRALE ET SPÉCIFIQUE

ESPÈCES	COURS D'EAU DE 1 ^{ère} CATEGORIE (1)
Truites Fario et arc-en-ciel, saumon de fontaine, omble chevalier, cristivomer	Du 11 mars au 17 septembre inclus
Corégone	Du 11 mars au 17 septembre inclus
Saumon atlantique	
Brochet (2)	Du 29 avril au 17 septembre inclus
Sandre, Perche, Black-bass	Du 11 mars au 17 septembre inclus
Ombre Commun	Du 20 mai au 17 septembre inclus
Anguille jaune (3)	Bassin Rhin-Meuse Du 15 avril au 15 septembre inclus
	Rhône Méditerranée Corse Du 1 ^{er} mai au 17 septembre inclus
Autres espèces non mentionnées ci-avant et représentées dans le Département des Vosges	Du 11 mars au 17 septembre inclus
Écrevisses des torrents et écrevisses pieds blancs	
Écrevisses à pattes grêles et écrevisses à pattes rouges	
Autres espèces d'écrevisses non mentionnées ci-avant : Le transport vivant et la remise à l'eau est prohibée dans toutes les eaux (eaux libres, piscicultures et eaux closes).	Du 11 mars au 17 septembre inclus
Grenouille verte et grenouille rousse	Du 1 ^{er} mai au 17 septembre inclus
Autres espèces de grenouilles	

(1) Par dérogation, la fermeture aux espèces de poissons autres que les salmonidés, excepté les Corégones, est fixée :

- au 1^{er} novembre au soir dans les lacs de LISPACH, de GERARDMER et de LONGEMER, à l'exception des réserves constituées à proximité de la confluence des ruisseaux
- au 8 octobre au soir dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole issus d'anciennes exploitations de carrières alluvionnaires, situées en zone inondable et sans contact direct et permanent avec les eaux libres courantes les plus proches, hors période de crue.

- Par dérogation, l'ouverture de la pêche dans les lacs de LONGEMER, LISPACH et BLANCHEMER est autorisée à compter du 1^{er} mai.

	COURS D'EAU DE 2 ^{ème} CATEGORIE
	Du 11 mars au 17 septembre inclus
	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
	Du 1er janvier au 29 janvier inclus et du 29 avril au 31 décembre inclus
	Du 1er janvier au 29 janvier inclus et du 29 avril au 31 décembre inclus (sauf pour la perche dans le canal des Vosges où elle est ouverte toute l'année)
	Du 20 mai au 31 décembre inclus
	Du 15 avril au 15 septembre inclus
	Du 1er mai au 30 septembre inclus
	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	
	Du 1er janvier au 31 décembre inclus
	Du 1er mai au 17 septembre inclus
INTERDICTION TOUTE L'ANNÉE	

(2) Lac de BOUZEY : la pêche du brochet, du sandre, du black-bass et de la perche n'est autorisée que du 1er octobre au 10 décembre inclus (pêche interdite à Bouzey, l'étang de l'Abbaye et le bief de partage du Canal des Vosges du 1er Janvier au 30 septembre pour cause de travaux VNF).

Lac de GERARDMER : la pêche du brochet n'est autorisée qu'à partir du 1er mai jusqu'au 1er novembre inclus.

(3) La pêche à l'anguille est interdite toute l'année dans les bassins suivants : Le bassin versant du Madon situé en amont de la confluence de la Gitte, le bassin versant de la Moselle situé en amont de la confluence avec la Vologne, le bassin versant de la Meurthe situé en amont de la confluence avec la Fave, le bassin versant du Rabodeau situé en amont de la confluence avec le ruisseau de Grand Rupt, le bassin versant de la Meuse situé en amont de la confluence avec l'Aroffe.

La pêche de l'anguille au stade anguille argentée et civelle est interdite toute l'année pour les pêcheurs de loisir.



MODE DE PÊCHE AUTORISÉS

Nombre de lignes autorisées :

1ère catégorie du domaine public fluvial : 2 lignes au plus / 1ère catégorie du domaine privé : 1 seule ligne.

2ème catégorie : 4 lignes au plus. Ces lignes doivent être montées sur canne et munies au maximum de deux hameçons ou de trois mouches artificielles, elles doivent être disposées à proximité du pêcheur.

Engins autorisés en 1ère et 2ème catégorie :

- 1 carafe à viron d'une contenance maximum de 2 litres
- 6 balances à écrevisses (rondes, carrées ou en forme de losange, le diamètre ou la diagonale ne dépassant pas 0,30 m, la taille minimum des mailles de filets étant de 27 mm. pour l'écrevisse à pattes rouges et l'écrevisse à pattes grêles et 10 mm. pour les espèces d'écrevisses susceptibles d'engendrer des déséquilibres biologiques (écrevisse américaine, écrevisse signal et écrevisse de Louisiane).

Modes de pêche particuliers autorisés dans les grands lacs intérieurs suivants du département :

- **Lacs de GERARDMER ET LONGEMER :** l'emploi de trois lignes montées sur canne munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus est autorisé dans ces deux lacs. La pêche du Corégone ne se fera qu'à une seule ligne montée sur canne, munie de 10 hameçons au maximum ; dans ce cas l'emploi d'autre ligne pêchante est interdit. La pêche à la traîne à partir d'une embarcation est autorisée à l'exclusion des embarcations propulsées avec un moteur thermique, dans ces deux lacs. Les embarcations seront munies d'un maximum de 3 lignes de traîne, montées sur canne, équipée chacune de 2 hameçons au maximum.

- **Reservoir de BOUZEY :** la pêche à la traîne à partir d'une embarcation à propulsion humaine (à l'exclusion notamment des propulsions à voiles et à moteurs) est autorisée dans ce lac. Les embarcations seront munies d'un maximum de 3 lignes de traîne, montées sur canne, équipées chacune de deux hameçons au maximum. Lorsque le niveau atteint l'arête du marchepied de la digue seule la pêche à partir du bord demeure autorisée.

- **Lac de BLANCHEMER :** l'emploi de trois lignes au maximum dont une seule armée au vif, afin de protéger la truite principale espèce carnassière, est autorisée. Seule la pêche depuis le bord est autorisée. La pêche à l'asticot et aux larves de diptères demeure interdite.

6

- **Lac de LISPACH :** l'emploi de trois lignes au maximum est autorisé. L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât. Mais l'amorçage à base d'asticots et autres larves de diptères demeure interdit. Seule la pêche depuis le bord est autorisée.

Modes et procédés de pêche particuliers autorisés dans les plans d'eau de 1ère catégorie piscicole issus d'anciennes exploitations de carrières alluvionnaires, situées en zone inondable et sans contact direct et permanent avec les eaux libres courantes les plus proches, hors période de crue : L'emploi d'asticots et autres larves de diptères est autorisé comme appât. Mais l'amorçage à base d'asticots et autres larves de diptères demeure interdit. Pêche à deux lignes autorisée.

Mise à l'eau des embarcations de pêche sur le lac de la Plaine (CELLES SUR PLAINE) : La mise à l'eau des embarcations de pêche est autorisée uniquement à partir de la rampe située en rive gauche à proximité du barrage. Le stationnement des véhicules et remorques doit être effectué sur l'aire de stationnement située en rive gauche en dessous du barrage.

Nombre de captures de salmonidés autorisé : Le nombre maximum de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 6 dont 2 ombres au plus sur tout le territoire du département (salmonidés : truites fario et arc en ciel, ombres commun, ombres chevalier, corégones, saumons de fontaine, cristivomers).

Parcours de l'AAPPMA de Granges sur Vologne : limité à 2 truites fario/jour ; 4 truites fario/période de 7 jours consécutifs ; 20 truites fario/an.

Nombre de captures de carnassiers autorisé : Le nombre maximum de captures de carnassiers (brochet, sandre et black-bass) autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 3 dont 2 brochets au plus dans les eaux de deuxième catégorie piscicole. Le nombre maximum de captures de brochets autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 2 dans les eaux de 1ère catégorie piscicole.



EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES BATEAUX DE PLAISANCE EN NAVIGATION INTÉRIEURE

Se référer au guide 2016 du Ministère des Transports téléchargeable via le QRCode suivant :





TAILLE MINIMUM DE CAPTURE

Les individus des espèces précisées ci-après ne peuvent être conservés et doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à :

Grenouille verte et grenouille rousse : 0,08 m / Ecrevisses à pattes rouges et à pattes grêles : 0,09 m.

Brochet : 0,60 m dans les eaux de deuxième catégorie piscicole ainsi que dans les grands lacs intérieurs de Gérardmer et Longemer / 0,50 m dans les eaux de 1ère catégorie piscicole

Sandre : 0,50 m dans les eaux de 2ème catégorie piscicole (absence de taille légale minimale de capture en 1ère catégorie piscicole).

Black-bass : 0,30 m dans les eaux de 2ème catégorie piscicole (absence de taille légale minimale de capture en 1ère catégorie piscicole).

Cristivomer : 0,35 m Corégone : 0,30 m.

Saumon de Fontaine et omble chevalier : 0,23 m.

Ombre commun :

- 0,30 m : les cours principaux ainsi que leurs affluents et sous affluents du Bouchot, de la Vologne, de la Cleurie à l'amont du Saut de la Cuve au Syndicat et de la Moselotte à l'amont du pont de la RD23 à Nol.

- 0,35 m : autres cours d'eau du département.

Truite fario, truite arc-en-ciel, autre que truite de mer :

Bassin de la MOSELLE :

- 0,30 m : Lacs de LONGEMER et GERARDMER + parcours de pêche de Granges-sur-Vologne.

- 0,25 m : La Moselle : de la limite avec le département 54 jusqu'au pont Patch à Epinal (limite 1ère catégorie) ainsi que ses affluents et sous affluents sauf l'Abime et le Durbion en amont de leur confluence, ainsi que leurs affluents et sous affluents classés en 1ère catégorie.

La Moselle du Pont Patch à EPINAL (limite aval, 1ère catégorie) jusqu'au pont de l'Etat, commune de Ramonchamp.

La Moselotte de sa confluence avec la Moselle jusqu'au barrage de la centrale des Graviers, commune de Saulxures/Moselotte.

La Vologne de sa confluence avec la Jamagne jusqu'à sa confluence avec la Moselle (hors parcours AAPMA de Granges/Aumontzey : 0,30 m).

- 0,23 m : Lacs de BLANCHEMER et LISPACH + La Moselle du pont de l'Etat, commune de Ramonchamp jusqu'au pont Jean de la RN66, commune de St Maurice/Moselle.

La Moselotte du barrage de la centrale des Graviers, commune de Saulxures/Moselotte jusqu'à sa source.

L'Abime et le Durbion en amont de leur confluence, ainsi que leurs affluents et sous affluents classés en 1ère catégorie.

Le ruisseau d'Argent, Les Nauves, la Niche, le ruisseau de Sainte-Anne, le Barba, la Cleurie, le Bouchot, le

Neuné à l'aval du pont de la RD 81 à la Houssière, **la Corbeline et le ruisseau des Bas Prés.**

La Jamagne sur tout son cours > La Vologne de l'exutoire du lac de Longemer à sa confluence avec la Jamagne.

- 0,20 m : Autres cours d'eau du bassin non cités ci-dessus.

Bassin de la MEURTHE :

- 0,23 m : La Meurthe en aval de sa confluence avec la Petite Meurthe.

- 0,20 m : La Meurthe en amont de sa confluence avec la Petite Meurthe et autres cours d'eau du bassin non cités ci-dessus.

Bassin de la MORTAGNE :

- 0,23 m : La Mortagne sur tout son cours vosgien ainsi que ses affluents et sous affluents.

Bassin de la SAONE :

- 0,23 m : La Saône, le Cône, le Bagnerot, la Semouse, l'Augronne et la Combeauté, sur tout leur cours Vosgien ainsi que leurs affluents et sous-affluents.

Bassin de la MEUSE :

- 0,25 m : La Meuse, la Saônelle, le Mouzon, l'Anger, le Vair, la Frézelle, la Vraine, le Petit Vair sur tout leur cours vosgien ainsi que leurs affluents et sous-affluents.

Bassin du MADON :

- 0,25 m : Le Madon sur tout son cours vosgien ainsi que ses affluents et sous-affluents.

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

PARCOURS EN
RECIPROCITE

URNE

PLANS D'EAU DE
2ÈME

CATÉGORIE

PISCICOLE

ACCESSIBLES

À TOUT MEMBRE

D'UNE AAPPMA

DES VOSGES

• EMBARCATION

INTERDITE

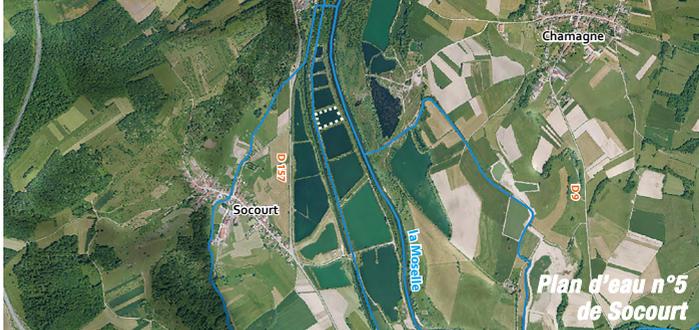
FLOAT TUBE

AUTORISÉ (PORT

DE GILET DE

SAUVETAGE

OBLIGATOIRE)



Plan d'eau n°5
de Socourt



2 Plans d'eau
d'Igney



4 Plans d'eau
de Châtel



2 Plans d'eau
de Portieux

--- Parcours carpe de nuit



Dépositaires

François Choffel

48 Grande Rue 88160 Le Ménil - 03 29 25 02 94

Syndicat d'Initiative

Place du 1er RCP 88160 Le Ménil - 03 29 23 72 21

Président

François Choffel

48 Grande Rue 88160 Le Ménil - 03 29 25 02 94

Espèce présente



ARMURERIE COMPAS

*Pêche
Coutellerie-Chasse*

Ouvert du Mardi au Samedi
de 9h à 12h / 14h30 à 19h

03 29 82 40 03

Rue Claude-Gellée
88000 ÉPINAL

MIRECOURT

Dépositaires

AP Motoculture

179 Avenue de Chamiec 88500

Mirecourt - 03 29 81 15 85

Office de Tourisme

22 Rue Chanzy 88500

Mirecourt -

03 29 37 01 01

Au Quartier des Bons Amis

9 Rue Louis Pasteur 88500

Mattaincourt -

07 83 09 49 48

Président

Noël Bédon

10 Ter Avenue

Charles Duchêne

88500 Mirecourt -

caoppma-mirecourt.com

Rapey

NORD

0 1KM

Espèces présentes



département 54

Chef-Haut

Frenelle-la-Grande

Oëlleville

Juvaincourt

Diarville

Marainville

Battexey

Pont-sur-Madon

Ambacourt

Poussay

Mazirot

Mirecourt

Mattaincourt

Villers

Vroville

Ahéville

Rouvres-en-Xaintois

Ramecourt

Offroicourt

Viviers-lès-Offroicourt

Domjulien

Bazoilles-et-Ménil

Racécourt

Valleroy-aux-Saules

Hagécourt

Houécourt

Remoncourt

Rancourt

Hareville

Bainville-aux-Saules

Valfroicourt

Monthureux-le-Sec

Esley

Légéville-et-Bonfays

Pierrefitte

Ville-sur-Ilton

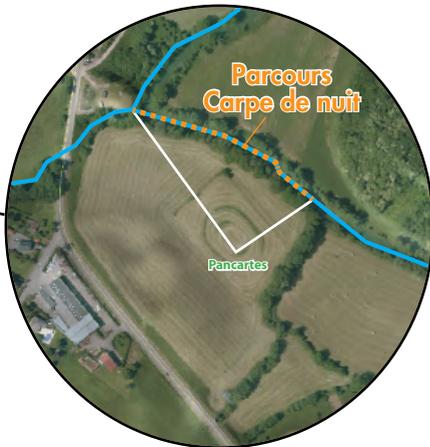
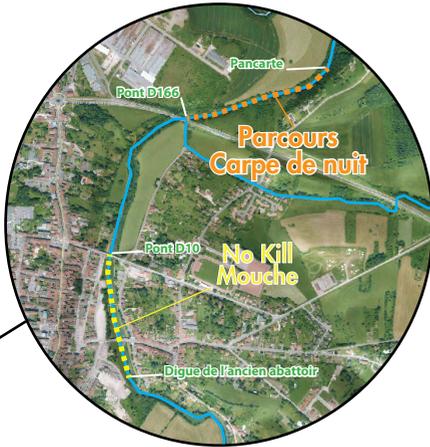
Dommartin-lès-Vallois

Darney

CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.

Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique. À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

Devenons l'énergie qui change tout.



**ATTENTION RISQUE
DE MONTÉE DES EAUX**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Pisciculture du Breuchin

11 la Rochotte 70310 Amont et Effreney

Christian Parrain gérant

pisciculturedubreuchin.com

christianparrain70@gmail.com

03 84 94 41 20 - 06 70 59 30 62



MONTHUREUX SUR-SAÔNE

Dépositaires

Carrefour Express

30 Rue de l'Hôtel de Ville 88410 Monthureux-sur-Saône -
03 29 09 00 20

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal -
03 29 81 18 70

Président

Noël Alliliche

190 Rue de la Croix 88260
Viviers-le-Gras - 06 88 83 49 60



Martigny-les-Bains

Gignéville

Viviers-le-Gras

Nonville

Bleurville

Darney

Espèces présentes



Les Thons

Monthureux-sur-Saône

NORD

1KM

NEUFCHÂTEAU

Département 55

Lim. dép.
88/55
passage à
gué à Greux



NORD



Dépositaires

- Armurerie Beau Repaire**
51 Chemin de la Cocotte 88140 Bulgnéville - 03 29 09 96 02
- Bricomarché**
760 Rue Paul Melin 88300 Neufchâteau
- Restaurant Céalte et Fils**
12 Rue Claude Le Lorrain 88300 Attignéville - 03 29 06 91 63
- Cercle Vert**
Rue de Noncourt 88300 Neufchâteau - 03 29 94 13 30
- Tabac Le Fontenoy**
30 Rue de France 88300 Neufchâteau - 03 29 94 11 37
- Magasin Vert**
ZAE Champ le Roi 88300 Neufchâteau - 03 29 95 59 70
- Office de Tourisme**
1 Place des Cordeliers 88300 Neufchâteau - 03 29 94 10 95

Président

Bernard Bégin
2 Bis Chemin des Vignes 88630
Frebécourt - 06 30 67 27 50

Espèces présentes



NOMEXY X

LES 3 RIVIÈRES
MOSELLE
AVIERE
DURBION



Espèces présentes



Dépositaires

Bar PMU

44 Rue de l'Eglise 88440 Nomexy - 03 29 67 35 76

Gîte Dagneaux

1 Rue du Pilan 88330 Portieux - 03 29 67 35 76

FD 88

31 Rue de l'Estrey 88440 Nomexy - 03 29 31 18 89

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

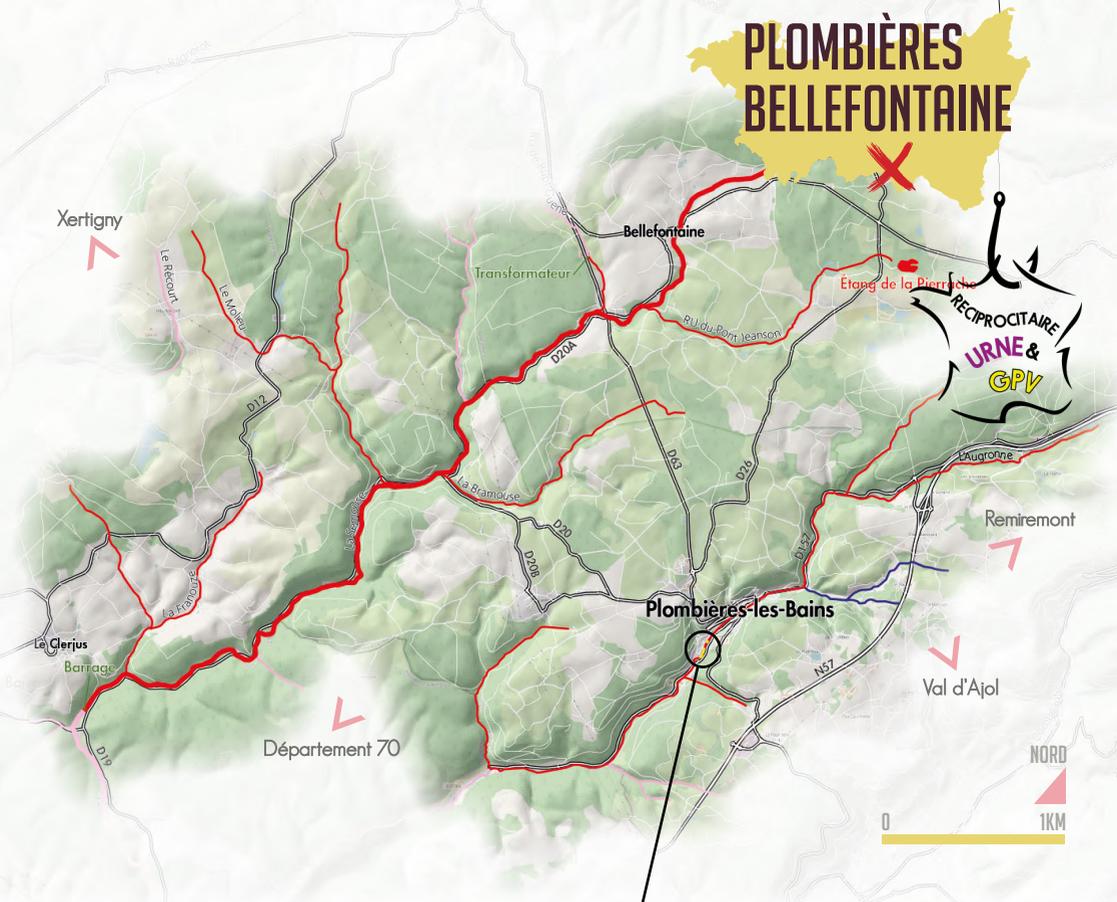
Président

Michel Balay

31 Rue de l'Estrey 88440 Nomexy - 03 29 31 18 89



PLOMBIÈRES BELLEFONTAINE



Dépositaires

Office de Tourisme

1 Place Maurice Janot 88370 Plombières-les-Bains - 03 29 66 01 30

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Michel Balandier

26 Route de Raon-aux-Bois 88200 Saint-Nabord - 03 29 23 33 20

Espèces présentes



POUXEUX



Animation pêche, Vosges | FD08

Dépositaires

Super U

Route de Remiremont ZA les Savons 88550 Pouxieux -
03 29 36 91 92

Tabac Le Commerce

11 Grande Rue 88460 Cheniménil - 03 29 33 20 08

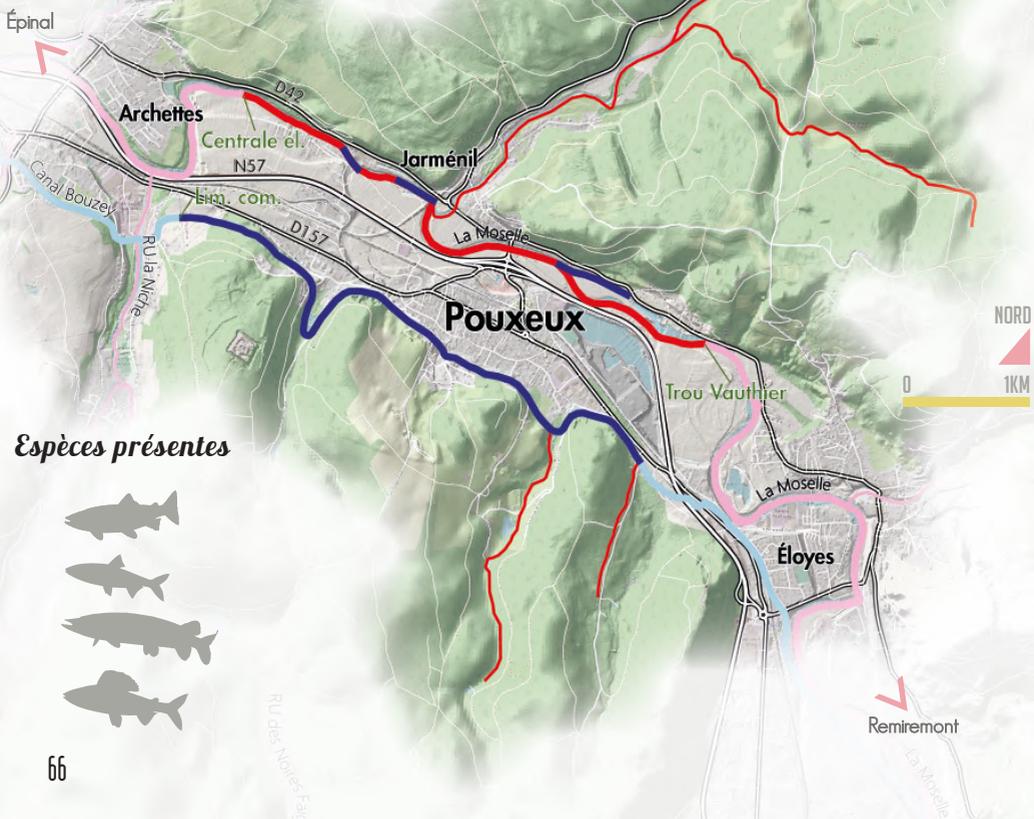
Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

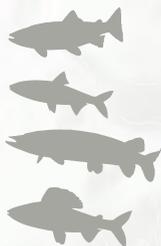
Présidente

Véronique Hocquaux

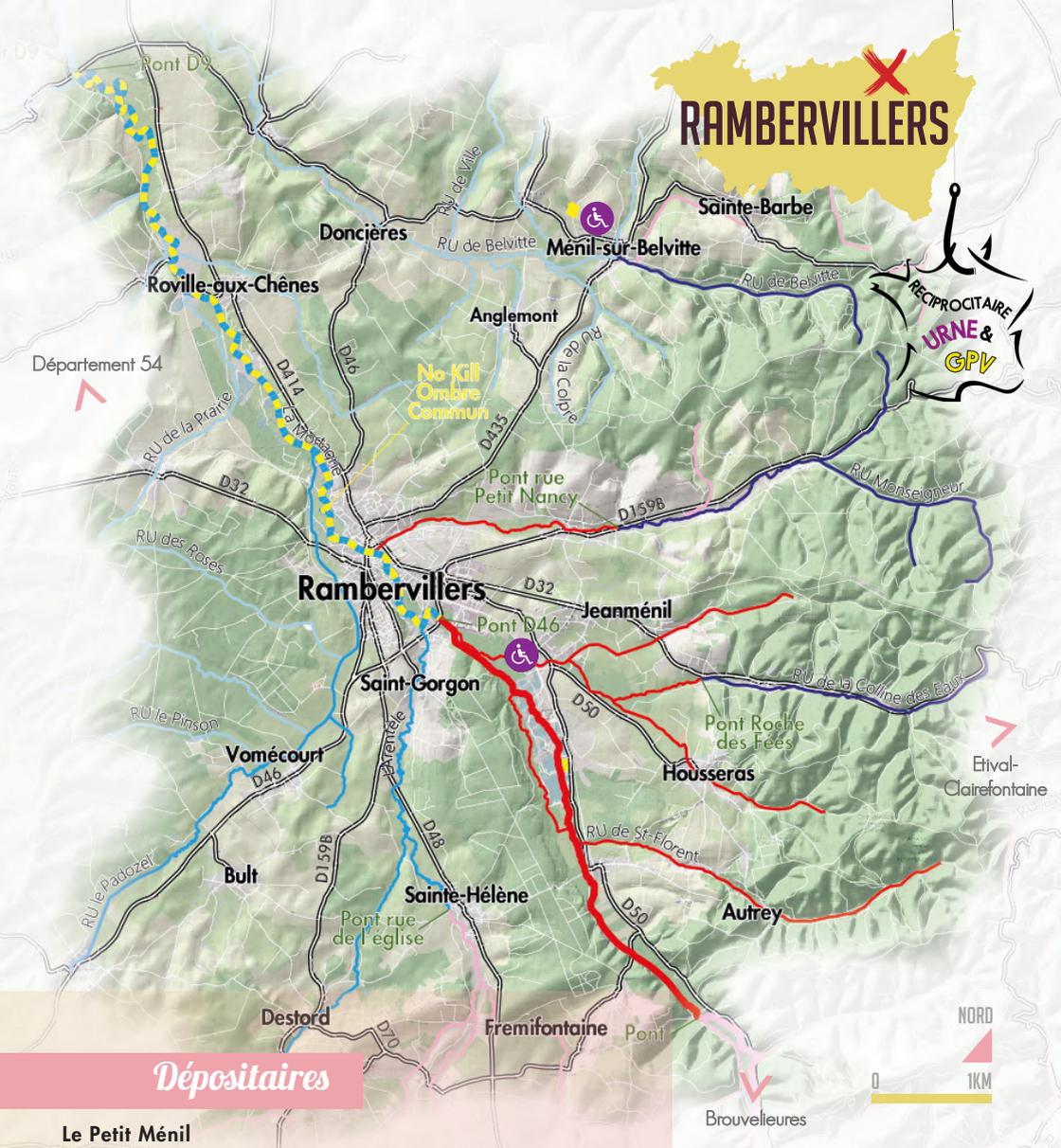
480 Impasse du Voyer 88550 Pouxieux - 06 87 94 83 58



Espèces présentes



RAMBERVILLERS



Dépositaires

Le Petit Ménéil

6 Route de Rambervillers 88700 Ménéil-sur-Belvitte - 03 29 65 15 02

Le Point Vert

8 Avenue du 17^{ème} BCP 88700 Rambervillers - 03 29 65 48 45

Maison de la Presse

41 Rue Carnot 88700 Rambervillers - 03 29 65 09 54

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

François Frachet

3 Route de Rambervillers 88700 Ménéil-sur-Belvitte - 03 29 65 22 98

Espèces présentes





Dépositaire

Actu PC

44 Rue d'Alsace 88160 Ramonchamp - 03 29 23 88 25

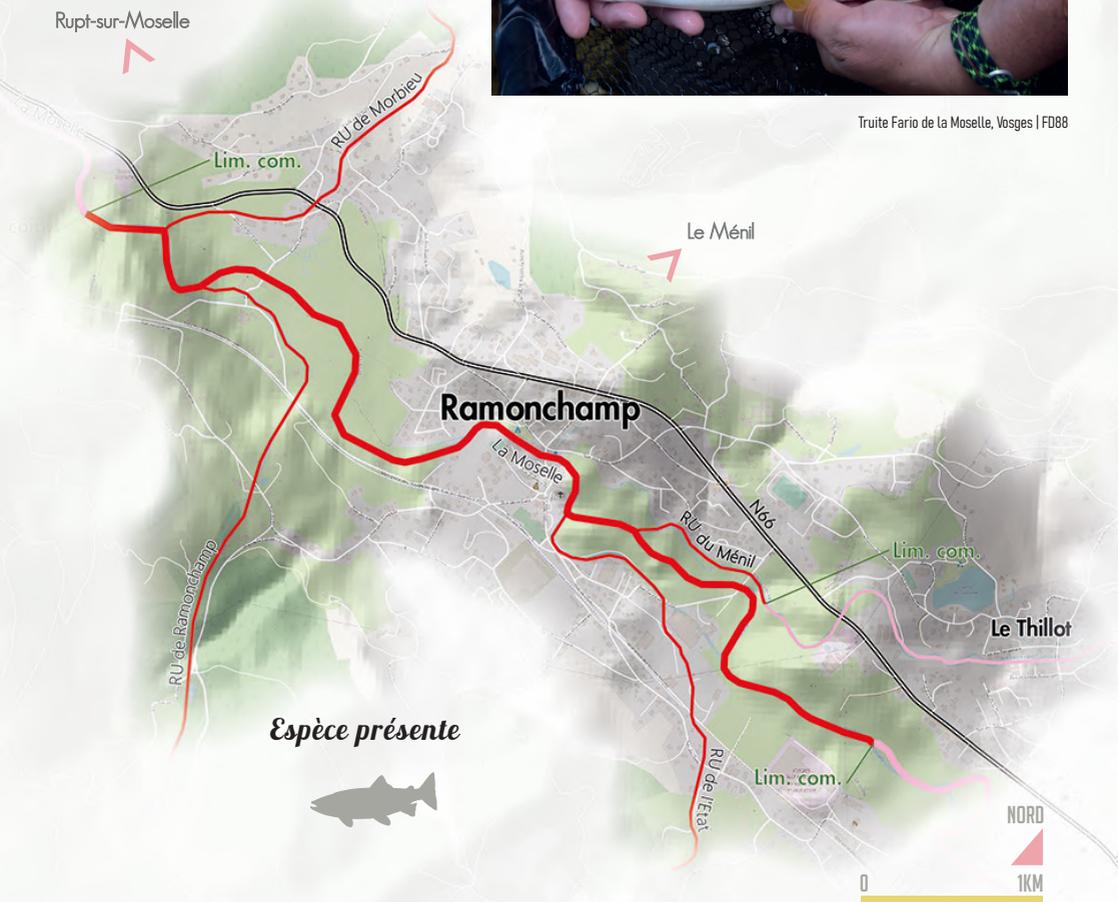
Président

Gérard Jacquel

12 Rue des Tilleuls 88160 Ramonchamp - 06 01 05 28 18



Truite Fario de la Moselle, Vosges | FD88





Dépositaires

Bar Pêche Esox

Place de la Libération 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 61 33

Brico Leclerc

40 Bis Avenue du 21 ème BCP 88110 Raon-L'Étape - 03 29 51 89 56

Office de Tourisme

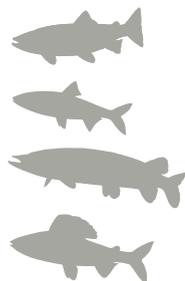
Quai de la Victoire 88110 Raon-L'Étape - 03 29 41 28 65

Président

Kamal Sandadi

20 Bis Rue de Jognaux 54120 Lachapelle - 06 21 72 41 58

Espèces présentes





REHAUPAL X



Dépositaire

Philippe Jacquemin

26 Route de Laveline du Houx 88640 Rehaupal -
03 29 66 38 64

Président

Valéry Pierrel

1 Le Vivier 88640 Rehaupal - 06 70 20 34 20

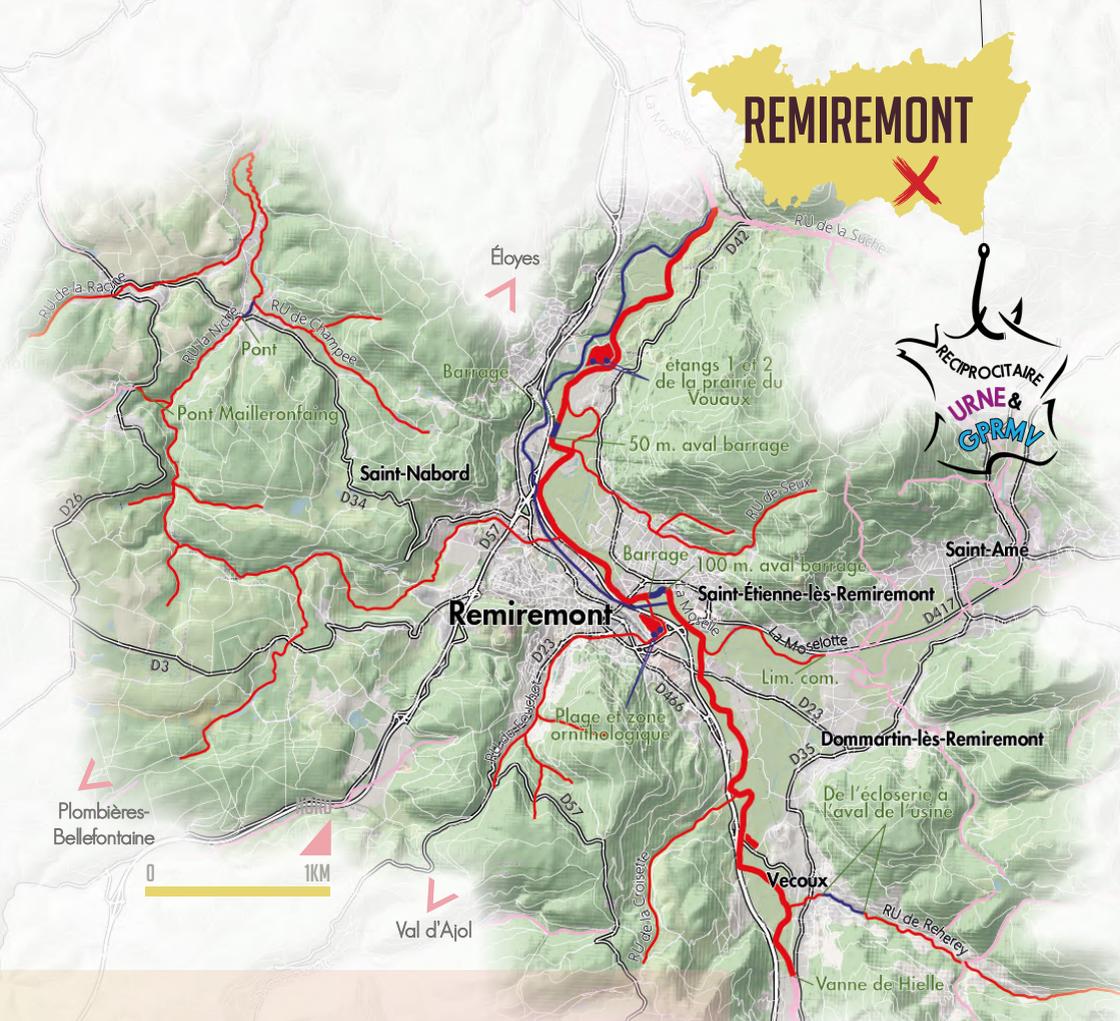


Animation pêche en plein air, Vosges | FD88

Espèce présente



REMIREMONT



Dépositaires

Office du Tourisme

4 Place de l'Abbaye 88200 Remiremont - 03 29 62 23 70

Cora

26 Route de Bussang 88200 Remiremont - 03 29 23 47 84

Tabac Le Capucin

87 Rue Charles de Gaulle 88200 Remiremont - 03 29 62 07 50

Restaurant du Centre

19 Rue du Cuchot 88200 Dommartin-lès-Remiremont - 03 29 62 51 39

Le Marigny

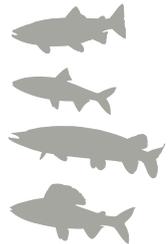
2 Place du Maréchal de Lattre 88200 Remiremont - 03 29 25 76 99

Président

Alain Mangel

14 Rue du Puits de Roche 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont -
03 29 23 04 98

Espèces présentes



RUPT-SUR-MOSELLE

Dépositaires

Point Vert

5 Rue Jean Desbordes 88360 Rupt-sur-Moselle -
03 29 24 57 55

Camping de Maxonchamp

3 Rue du Camping 88360 Rupt-sur-Moselle - 03 29 24 30 65

Président

Etienne Colle

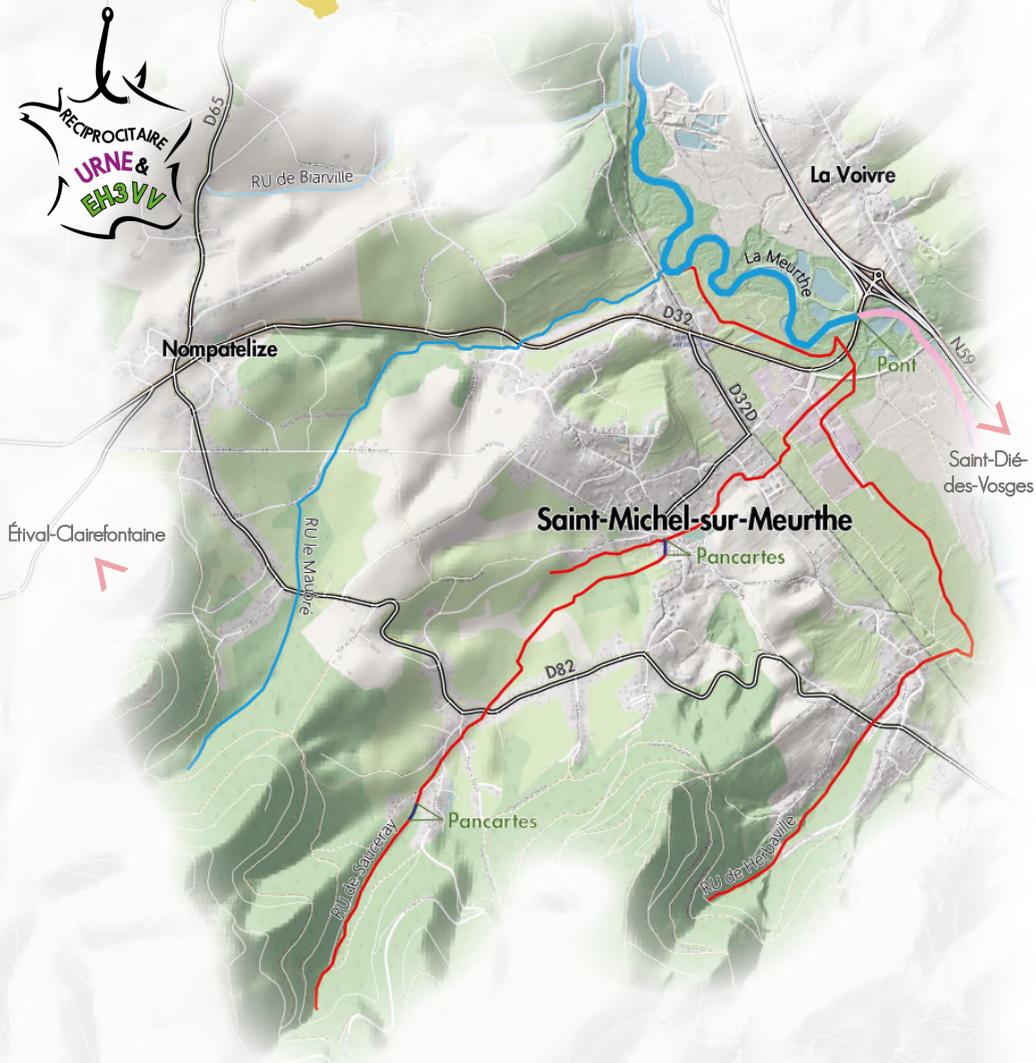
21 Rue Pavé 88360 Rupt-sur-Moselle - 03 29 24 39 80



Espèces présentes



SAINT-DIÉ-~~X~~ SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE



Espèces présentes



Dépositaires

Office du Tourisme

6 Quai du Maréchal Leclerc 88100 Saint-Dié-des-Vosges -
03 29 42 22 22

Décathlon

ZAC D'Hellieule II 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 42 12 40

Tabac Le Dauphin

17 Rue Dauphine 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 56 25 25

Quincaillerie Dedenon Beau

1 Rue Gambetta 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 03 29 56 12 44

Michel Dorner

3 Rue René Cassin 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 06 08 72 08 68

Café du Centre

138 Place Phelipeaux 88470 Saint-Michel-sur-Meurthe -
03 29 50 86 57



Étangs du Villé à Saint-Dié-des-Vosges, Vosges | FD88

Président

Michel Dorner

3 Rue René Cassin 88100 Saint-Dié-des-Vosges - 06 08 72 08 68



SAINT-MAURICE SUR-MOSELLE



Dépositaires

Gérôme Frechin

22 Bis Rue du Premier Morvan 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 08 69 56 50

Pierre Vanson

7 Rue des Portes 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 10 31 27 77

Daniel Pascolini

30 Bis Rue des Charbonniers 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 03 29 25 33 41

Président

Gérôme Frechin

22 Bis Rue du Premier Morvan 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle - 06 08 69 56 50



Espèce présente



SAINT-OUEN LES-PAREY

Espèces présentes



Neufchâteau

Saint-Ouen-lès-Parey



Pêche en famille dans Les Vosges | Xavier Henry

NORD

0

1KM

Dépositaire

Boulangerie Herzog Eric

8 Rue des Moquards 88140

Saint-Ouen-lès-Parey - 03 29 07 20 78

Président

Reynald Gueniot

3 Rue Alexandre Chapier 88320

Martigny-lès-Bains - 03 29 08 25 87

Martigny-
les-Bains

Houécourt

SAULXURES SUR-MOSELLOTTE



Dépositaire

Base de Loisirs

336 Route des Amias 88290
Saulxures-sur-Moselotte -03 29 24 56 56

Tabac Le Point Carré

159 Rue Raymond Poincaré 88290
Saulxures-sur-Moselotte - 09 60 13 77 72

Président

Christine Didier

220 Rue des Tournelles 88290
Saulxures-sur-Moselotte - 06 28 09 02 29

Espèces présentes





APN, Vosges | Edouard Ahnsene



Dépositaires

Office de Tourisme

Place Dom Calmet 88210 Senones - 03 29 57 91 03

Tabac Presse Zernouh

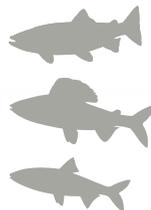
5 Rue Constant Verlot 88210 Senones - 03 29 57 60 07

Président

André Christ

3 Bis Rue du Senneçon 88210 Senones - 07 49 44 08 67

Espèces présentes





LE THILLOT



Dépositaire

Garage Renault Du Centre

20 Avenue de Verdun 88160 Le Thillot - 03 29 25 00 89

Présidente

Mathieu Gringer

4 Rue des Meix 88160 Le Thillot - 06 76 18 69 16



Héron Cendré, Vosges | Paul Cardot



Ramonchamp

Lim. com.

RU du Ménéil

Le Thillot

La Moselle

D486

Le Ménéil

Espèce présente



N66

Lim. com.

Fresse-sur-Moselle

RU de Vauxaux

Canal Ferdinand

D486

RU de Colard

NORD

1KM

0

LE THOLY

Espèces présentes



RECIPROCAIRE
GAP

Le Tholy

La Forge

Cleurie

Scierie

Saint-Amé

Rochesson

Rehaupal

Gérardmer

Dépositaire

Hervé Thomas

18 Bis Route de Cleurie 88530 La Forge - 03 29 24 47 73

Jean-Claude Lorenzini

1 Chemin Vixot 88120 Cleurie - 03 29 61 11 04

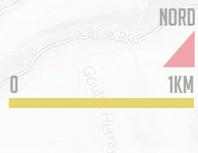
Maison multi-activités

1 Rue Pierre Fourier 88530 Le Tholy - 03 29 27 29 64

Président

Hervé Thomas

18 Bis Route de Cleurie 88530 La Forge - 06 87 23 88 28



LES THONS



Dépositaires

Isabelle Dumont

107 Rue de l'Eglise 88410 Godoncourt - 09 62 14 66 25

Evelyne Fourcaux

56 Rue du Moulin 88320 Tignécourt - 09 87 88 22 82

Marie Thérèse Marchal

12 Rue du Charmoy 88410 Lironcourt - 03 29 09 34 96

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Serge Dumont

107 Rue de l'Eglise 88410 Godoncourt - 09 62 14 66 25



Espèces présentes





Animation lors d'une pêche d'inventaire, Vosges | FD88

LE VAL D'AJOL

RECIPROCAIRE
URNE &
GPV

Rupt-sur-Moselle

Remiremont

Girmont-Val-d'Ajol

Le Val-d'Ajol

No Kill tout
mode de
pêche autorisé
hameçon
sans ardoillon

Pont de
Buyer

Passerelle
des épinettes

Canal
centrale de
la Croix

Passerelle
des épinettes

Lim. com.

NORD

0 1KM

Dépositaires

Intermarché

22 Rue des Meiges 88340 Le Val-d'Ajol - 03 29 66 55 55

Décathlon Épinal

Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Maison de la Randonnée

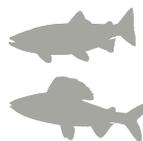
58 Grande Rue 88340 Le Val-d'Ajol - 03 29 30 61 55

Président

Philippe Biette

42 Hamaxard 88340 Le Val-d'Ajol - 07 68 30 46 96

Espèces présentes





Dépositaires

Tabac Presse Andreoli

3 Place de la Mairie 88310 Ventron - 03 29 24 23 03

Jean-Marc Tisserant

3 Chemin des Chauproyes 88310 Ventron -

03 29 24 04 24

Président

Michel Saint Vanne

12 Chemin des Chanproyes 88310 Ventron - 07 61 47 70 81



Espèce présente



VIMÉNIL



Dépositaires

La Poste

2 Route de Padoux 88600 Girecourt-sur-Durbion

Décathlon Epinal

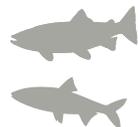
Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Daniel Michel

262 Route Nationale 88600 Gugnécourt - 03 29 31 22 85

Espèces présentes





VINCEY



Dépositaires

Session Pêche

Z.A. du Pathis des Saules 88450 Vincey - 07 67 01 19 94

Décathlon Epinal

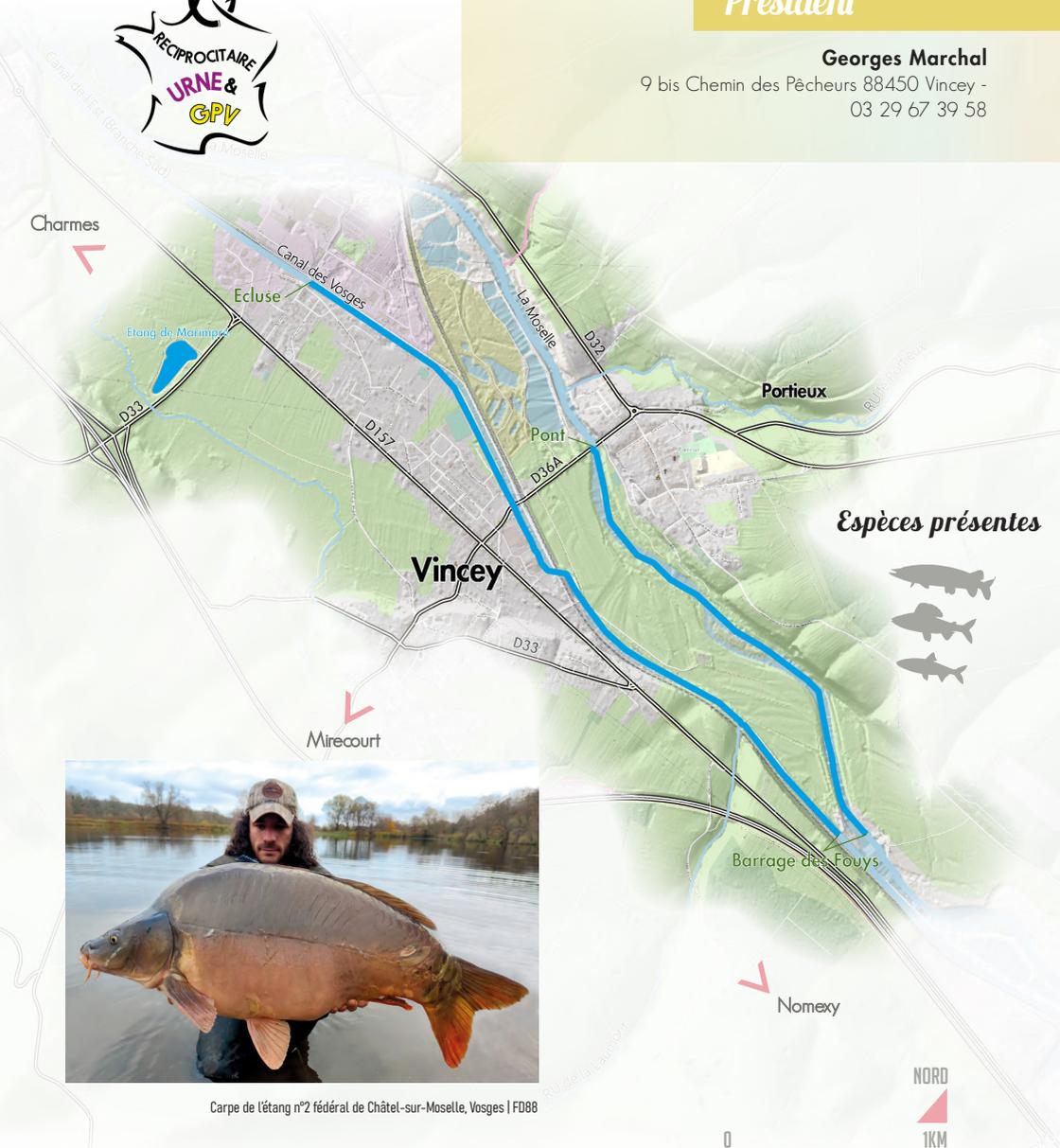
Avenue de Saint-Dié 88000 Epinal - 03 29 81 18 70

Président

Georges Marchal

9 bis Chemin des Pêcheurs 88450 Vincey -

03 29 67 39 58



Espèces présentes



Carpe de l'étang n°2 fédéral de Châtel-sur-Moselle, Vosges | FD88



Dépositaires

Le Point Vert

17 Rue de la Vallée de l'Airre 88220 Xertigny - 03 29 30 31 64

Auréli Bar

11 Grande Rue 88270 Charmois-L'Orgueilleux - 03 29 30 96 44

Office de Tourisme

3 Avenue André Demazure 88240 Bains-les-Bains - 03 29 36 31 75

Décathlon Épinal

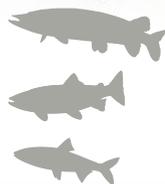
Avenue de Saint-Dié 88000 Épinal - 03 29 81 18 70

Président

Laurent Mauffrey

13 Grande Rue du Roulier 88220 Xertigny - 06 80 05 27 91

Espèces présentes





100%

Ouverture

TRUITE - 1^{ère} catégorie

**Samedi
11 mars**



100%

Ouverture

BROCHET - Toutes catégories

**Samedi
29 avril**



Pour un jour, pour une semaine, pour toujours

cartedepeche.fr





CONFISERIE DES HAUTES VOSGES

— PLAINFAING —



*Fabrication artisanale des célèbres
Borbons des Vosges CDHV®*

**Visites et dégustations gratuites, guidées et commentées
toute l'année du lundi au samedi**

Pas de visite les dimanches et jours fériés

Magasin ouvert toute l'année en continu

*du lundi au samedi de 9h à 18h30
les dimanches et jours fériés de 10h à 18h*



03 29 50 44 56

www.cdhv.fr

Retrouvez-nous sur :    

DECATHLON ÉPINAL

ICI VOTRE CARTE DE PÊCHE

*Vous aurez
des points de côté !*



AVENUE DE SAINT-DIÉ 88000 ÉPINAL

03 29 81 18 70



DECATHLON ÉPINAL PÊCHE





Électricité Prudence

Gardons nos distances



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

www.electricite-prudence.fr

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte Le réseau
de transport
d'électricité



L'Armurerie

Beau Repaire

— Pêche • Chasse • Sports & Loisirs —

Chasse .

*Armes neuves et d'occasion
Réparation, montage,
optique, tous accessoires...*

Alimentation canine, .

+ 300m2 de magasin .

Pêche

• **Coutellerie**

• **Outdoor**

• **Autodéfense**

• **Paintball et Airsoft**



A Bulgnéville

0 899 792 490

51, chemin de la Cocotte (proximité du rond-point de l'autoroute)

www.armurerie-beaurepaire.com

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Nouvel agent de Développement...

Edouard, 28 ans est devenu, en juillet dernier, le nouvel agent de développement du pôle Animation à la Fédération de pêche des Vosges.

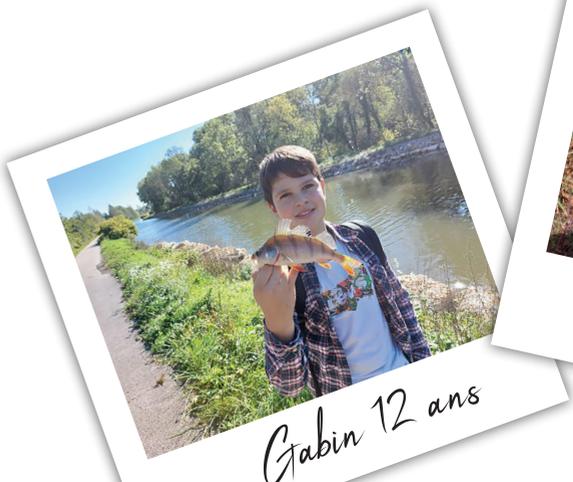
Originaire de Strasbourg, Edouard a passé plus de 20 ans sur le territoire de Belfort. Pêcheur depuis l'âge de 5 ans, il pratique tout type de pêche mais son domaine de prédilection reste la pêche au leurre. Il est issu d'une formation BPJEPS éducateur sportif mention pêche de loisir. Son fer de lance est de développer le loisir pêche en corrélation avec toutes les techniques modernes plus respectueuses du poisson et de l'environnement.

Convaincu que la pêche peut se pratiquer par toutes et tous, il a su, dès son arrivée à la Fédération de pêche des Vosges créer de nouvelles collaborations avec notamment INSIEME la Fédération nationale des associations de parents de personnes vivant avec une déficience intellectuelle où une journée pêche en étangs a été organisée avec des personnes en situation de handicap.

D'autres collaborations ont vu le jour, comme avec la Fédération du Club Vosgien de randonnée pédestre où l'idée d'Edouard a été d'associer la pêche à la pratique de la randonnée pédestre. Un concept qui a plu au public en novembre dernier. Ses valeurs restent le respect, la solidarité et l'ouverture d'esprit. Selon Edouard, « la pêche est un prétexte pour se rencontrer et partager une activité en commun malgré les différences sociales et culturelles ».



Edouard
Ahsene



...et ses animations pêche



Ewan et Corentin 10ans



Edouard

Dans les Vosges

Ateliers

Pêche Nature



Lean 10 ans

En 2022, plus de 2000 enfants ont été sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques et initiés à la pratique de la pêche. La Fédération, qui intervient toujours autant dans les écoles rurales, est de plus en plus sollicitée en milieu urbain, en particulier sur le secteur de la Moselle et ses affluents entre Remiremont et Charmes.

Ce que préfèrent les élèves des collèges, centres sociaux, écoles primaires et maternelles, sont les sorties où ils peuvent découvrir la faune aquatique et s'initier à la pratique de la pêche en compagnie de leurs enseignants, de l'animateur fédéral et des bénévoles des AAPMA.

La Fédération tient à remercier chaleureusement les nombreux bénévoles qui interviennent sur ces animations ; leur aide est précieuse et indispensable.

Vous êtes enseignant, responsable de centre aéré, centre social, centre d'accueil ou élu d'une commune, alors prenez contact avec Edouard Ahsene, l'animateur fédéral, au 03 29 31 13 10 ou au 03 29 31 18 89 qui fera découvrir les milieux aquatiques à votre public.

APN FEDERAL DE NOMEXY

Contactez Edouard Ahsenes au 06 85 96 64 86

APN D'EPINAL

Contactez Albert Leneutre au 06 31 60 31 58

APN D'ETVAL-CLAIRFONTAINE

Contactez Sébastien Vonderscher au 07 66 25 59 93

APN D'UZEMAIN-URIMENIL

Contactez Martial Daubie au 07 77 20 37 87

APN D'HARSAULT

Contactez André Alexandre au 06 72 07 25 64

APN DE NEUFCHATEAU

Contactez Serge Roussé au 03 29 94 71 91

APN DE CELES-SUR-PLAINE

Contactez Philippe Salerio au 06 40 52 94 54

APN DE BASSE-SUR-LE-RUPT

Contactez Hervé Jeangeorges au 03 29 23 75 66

ou aappma.bassesurlerupt@gmail.com

APN DE LE VAL D'AJOL

Contactez Philippe Biette au 07 68 30 46 96

Le lac de Bouzey

D'IMPORTANTES TRAVAUX NÉCESSITENT LA FERMETURE DE LA PÊCHE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2023



Écluse n°1 versant Saône

Écluse n°1 versant Moselle

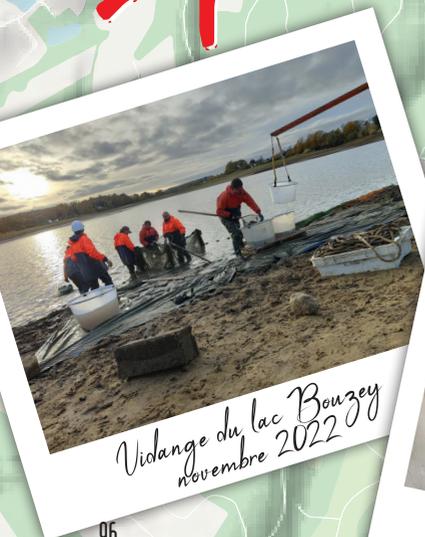
BOUZEY

ETANG DE L'ABBAYE

NORD

0

500M



*Vidange du lac Bouzey
novembre 2022*



Salmon du lac



Le lac de Bouzey, plan d'eau de 127 hectares du centre des Vosges, est un lieu accessible à tous, pour une parenthèse sportive ou se ressourcer au bord de l'eau.

Un peu d'histoire : le réservoir a été créé en 1882, pour alimenter le Canal des Vosges, outil de travail pour Voies Navigables de France. En avril 1895, la digue s'est rompue et a entraîné des conséquences tragiques. Un monument situé sur les berges du lac, du côté du barrage, rappelle ce triste événement.

Anecdote : le lac de Bouzey est le plus grand plan d'eau des Vosges, devant le lac de Gérardmer (116 hectares) !

Bon nombre d'équipements sont disséminés autour du lac dont plusieurs pontons aménagés spécialement pour les personnes à mobilité réduite (handipêche). Une signalétique vient compléter ces équipements offrant une description précise de la faune et de la flore à tous les visiteurs et pêcheurs.

 **Lac de Bouzey, étang de l'Abbaye et bief de partage du canal des Vosges : Pêche interdite du 1er janvier au 30 septembre 2023**

 **Pêche autorisée (voir réglementation)**



L'établissement Voies Navigables de France a effectué la vidange du lac de Bouzey en novembre 2022 pour réaliser d'importants travaux d'étanchéité et de remise aux normes du bassin évacuateur de crues (chantier prévu du 15 novembre 2022 au 31 mai 2023).

En raison du très faible niveau d'eau du réservoir et de ses dépendances, **la pêche est interdite du 15 novembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 dans le lac de Bouzey, le bief de partage du canal des Vosges et l'étang de l'Abbaye** (en rouge foncé sur la carte ci-contre). (Lot de pêche Epinal page 33).

Parcours Labelisés DANS LES VOSGES



Que vous soyez pêcheur débutant ou confirmé, que vous vouliez vous initier à la pêche ou passer une bonne journée en famille ou entre amis au bord de l'eau, les parcours labellisés se situent sur des sites aménagés, bien renseignés sur les populations de poissons présentes, très facilement identifiables par leurs logos colorés.

Selon votre profil de pêcheur, vous aurez le choix parmi les parcours Passion demandant une certaine expérience, les parcours Famille pour emmener vos enfants au bord de l'eau et les parcours Découverte à destination des novices de la pêche.



Découvrez, dans les Vosges, 2 parcours labellisés : le parcours Passion sur la Plaine à Celles-sur-Plaine et le parcours Famille à Celles-sur-Plaine et le parcours Famille à la source de la Moselle à Bussang.

2023 sera l'occasion d'aller à la découverte de 4 nouveaux parcours dont 2 au sein de l'AAPPMA Les Thons : l'un sur le Haut Fer à Les Thons et l'autre sur la Saône à Lironcourt. Un nouveau parcours Famille sur la Moselle à Ramonchamp et un découverte sur la Combeauté au Val d'Ajol.



Parcours Passion sur la Cleurie



X Parcours réalisés
X Parcours programmés en 2023



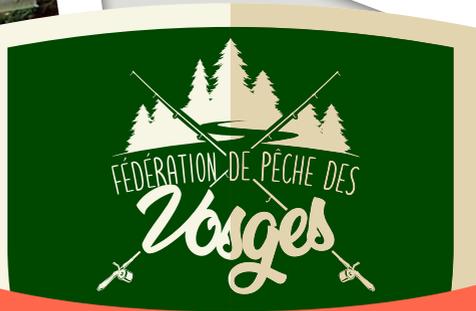
Parcours Famille de la Moselle



Salon de 1773 la Janière



Chalet La Prague



Hébergement Pêche



Chambre Noire de 1773 la Janière



Le Wagon
10, rue du Paquis, 88320 Robecourt -
03 29 09 21 94

Gîte Les Grêhelles
1 chemin de l'Infays, 88530 Le Tholy -
Base De Loisirs Du Lac De La Moselotte
336 Route des Amias, 88290
Saulxures-sur-Moselotte -
03 29 24 56 56

Gîte des Rochottes
127 chemin des Rochottes, 88400 Gerardmer -
03 29 24 56 56

Les Mitreuches
986 Rue des Mitreuches, 88200
Dommartin-lès-Remiremont -
03 29 23 34 27

Au Pied des Chaumes
6 Route de Frère Joseph, 88310 Ventron -
03 29 24 46 03

Gîte Mangel
3, chemin du captage de l'école,
88310 Cornimont

Gîte Le Paradis
1977 Route de Mailleuronting,
88200 Saint-Nabord -
03 29 23 98 44

Le Domaine du Châtelet
16 Route du Châtelet, 88360 Ferdrupt -
06 07 12 24 86

Gîte Mentrel
5 Place de la Mairie,
88600 Champ-le-Duc -
03 29 50 58 28

Bleu&sauvage
6 Rue du Pont, 88630 Frebécourt -
03 29 94 25 03

Gîte de la Verrière
14 Rue des Arts, 88330 Portieux -
06 82 00 58 25

Gîte du Pilan
1 Rue du Pilan, 88330 Portieux -
03 29 67 35 76

**Manufacture royale de
Bains-les-Bains**
2 La Manufacture,
88240 Bains-les-Bains -
03 29 31 32 87

La Maison des Champs
35 Rue des Mousses,
88340 Le Val-d'Ajol -
06 76 05 63 40

Chalet La Prague
4 Route de Chamaka,
88540 Bussang -
03 29 61 58 65

1773 La Tanière
1 Rue de Morteville, 88560
Saint-Maurice-sur-Moselle -
06 30 43 13 53

Villa Cristal de Roche
Fbg de Ramberchamp, 88400
Gérardmer +32 479 23 95 14

Domaine La Chaumière
2404 Route du Lac, 8400
Xonrupt-Longemer France -
03 29 63 13 30

Villa Les Fougères
17 Rue Charles de Gaulle, 88640
Granges-sur-Vologne -
03 29 51 47 60

La bienvenue au pays de Jeanne
30 Rue de L'Eglise,
88630 Soulosse-sous-Saint-Élophé -
03 29 63 13 30

Gîte La Fouine
189 Route Des Bains,
88370 Plombières-les-Bains

Camping Club lac de Bouzey
19 Rue du Lac, 88390 Sanchey -
03 29 82 49 41

Gîte Calot
Rue Haut de Gerbier, 88330
Châtel-sur-Moselle -
03 29 67 13 33

Camping Les Pinasses
215 Route de Bruyères, 88600
La-Chapelle-devant-Bruyères -
03 29 58 51 10

Gîte La Hutte
15 Route de la Hutte,
88540 Bussang -
09 74 56 19 85

Gîte Bovalo
19ème BCP, 88540 Bussang -
09 53 88 48 63

Chalet Lienard
10 Route des Champs Colnot,
88540 Bussang -
06 70 36 96 83

1773 La Tanière
1 Rue de Morteville,
88560
Saint-Maurice-sur-
Moselle -
06 30 43 13 53

**LOCALISATION
PAGE 48**



Photographie de FD88

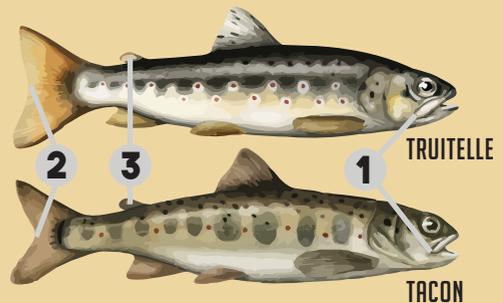
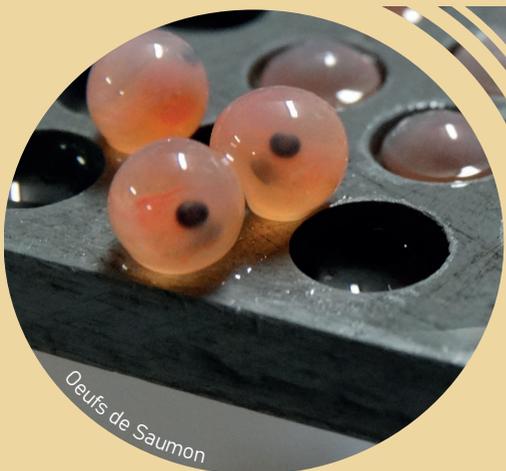
La Fédération en partenariat avec l'association Saumon-Rhin effectue depuis 2009 sur la Moselle et la Moselotte des essais d'introduction de tacons pour évaluer la fonctionnalité des anciennes zones naturelles de reproduction du saumon atlantique, espèce présente sur le bassin jusqu'au début du XXème siècle.

Caractéristiques Tacon/Truitelle

La bouche (1) : est plus petite chez le tacon : l'extrémité de la mâchoire ne dépasse pas le milieu de l'oeil alors qu'elle passe atteint l'arrière de l'oeil chez la truitelle.

La nageoire caudale (2) : est très échancrée chez le tacon, peu chez la truitelle.

La nageoire adipeuse (3) : de bleuâtre à grise chez le tacon, possède une bordure rouge orangée visible chez la truitelle.

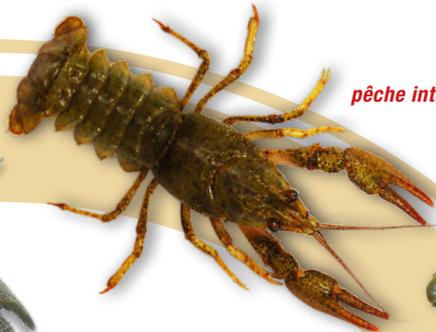




pêche interdite

ÉCREVISSE DES TORRENTS

Austropotamobius torrentium



pêche interdite en 2023

ÉCREVISSE À PATTES GRÊLES

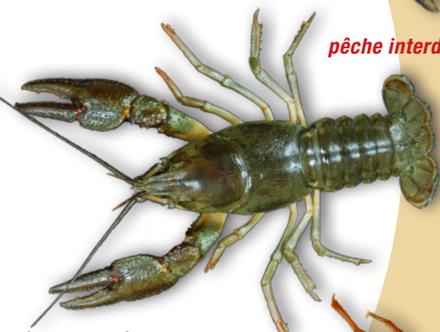
Astacus leptodactylus



pêche interdite

ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes



pêche interdite en 2023

ÉCREVISSE À PATTES ROUGES

Astacus astacus



ÉCREVISSE DE LOUISIANE

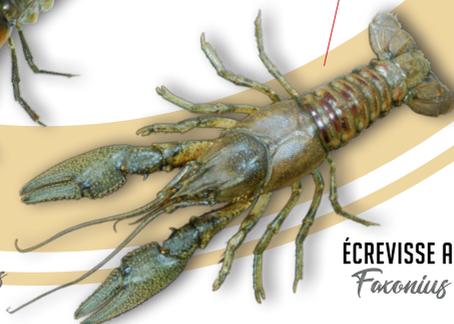
Procambarus clarkii



transport vivant, maintien en captivité et introduction dans toutes les eaux sont interdits

ÉCREVISSE DE CALIFORNIE

Pacifastacus leniusculus



ÉCREVISSE AMÉRICAINE

Faxonius limosus

Les écrevisses autochtones sont des espèces indicatrices du bon état écologique des milieux aquatiques. Leur disparition est principalement liée à la dégradation physique des milieux, à la pollution et à la prolifération des écrevisses exotiques, porteuses saines de la «peste des écrevisses». Historiquement peuplés de nombreuses populations d'écrevisses autochtones, les rivières et plans d'eau sont désormais colonisés massivement par les écrevisses exotiques. L'arrêt des introductions et des déplacements des espèces exotiques représente un enjeu majeur pour la survie des espèces natives.

MAGASIN DE VENTE D'ARTICLES DE PÊCHE

Z.A. du Patis des Saules
88450 VINCEY
07 67 01 19 94

Du Mardi au samedi :
De 09h à 12h00 et de 14h00 à 18h30



contact@lac-isolation.fr • 06 61 90 48 28 • 06 61 90 32 79

LAC ISOLATION

LAC ISOLATION

maprimerénov'

CEE Les certificats d'économies d'énergie

f

- PEINTURE INTERIEURE & EXTERIEURE
- RAVALEMENT DE FACADE
- APPLICATION DE REVETEMENTS DE SOL
- SAVOIR-FAIRE
- SATISFACTION
- ISOLATION

49, Rue de l'Elle 88150 Eloyes

#TRADUCTION
#SCIENTIFIQUE

#TRADUCTION
#TECHNIQUE

mecatrad

- AGENCE DE TRADUCTION -

#TRADUCTION
#MARKETING

#PAO &
#CONCEPTION
GRAPHIQUE

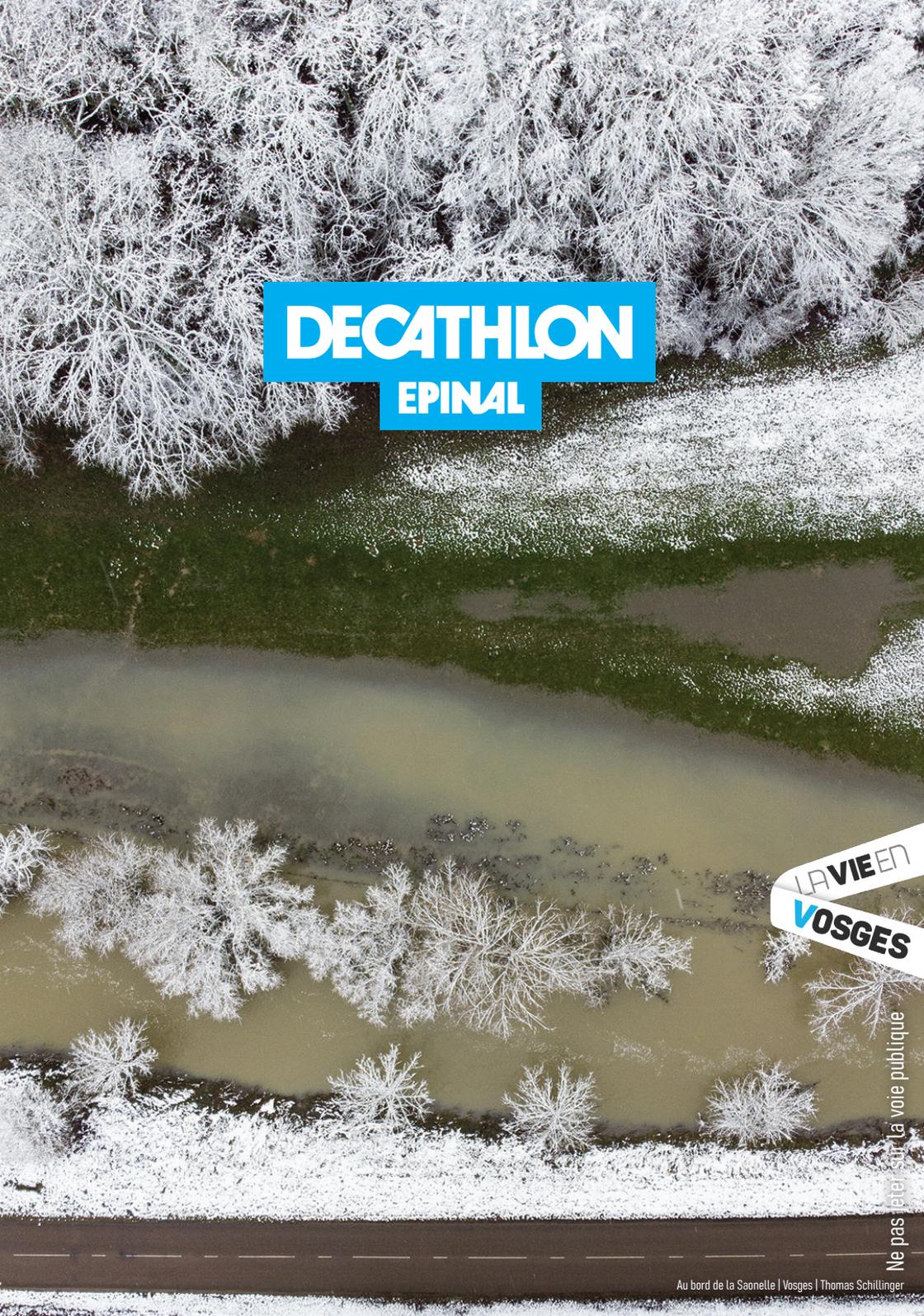
CONFIEZ-NOUS
VOS PROJETS !



49, Rue de l'Elle
88150 Eloyes
mecatrad.com
contact@mecatrad.com
03 29 35 49 19

LÉGENDE

-  Cours d'eau de 1ère catégorie. Lot AAPPMA
-  Cours d'eau de 1ère catégorie. Hors lot AAPPMA
-  Cours d'eau de 2ème catégorie. Lot AAPPMA
-  Cours d'eau de 2ème catégorie. Hors lot AAPPMA
-  Réserves AAPPMA. Pêche interdite
-  Parcours No-Kill
-  Parcours Carpe de nuit
-  AAPPMA limitrophes
-  Routes principales
-  Routes secondaires
-  Plans d'eau de l'AAPPMA. Réglementation spécifique
-  Plans d'eau de l'AAPPMA. Autorisation de pêche 1ère catégorie
-  Plans d'eau de l'AAPPMA. Autorisation de pêche 2ème catégorie
-  Plans d'eau hors lot AAPPMA
-  Carnassiers
-  Cyprinidés
-  Ombre Commun
-  Truite Fario
-  Postes de pêche aménagés pour personne à mobilité réduite
-  Ruisseaux

An aerial photograph of a winter landscape. The top half of the image shows a dense forest of trees heavily laden with snow, their branches creating a complex white pattern. Below the forest, a river flows through a valley, its water appearing dark and somewhat murky. The banks of the river are also covered in snow. In the bottom right corner, a road is visible, partially covered in snow. The overall scene is serene and cold.

DECATHLON

EPINAL

LA VIE EN
VOSGES

Ne pas jeter sur la voie publique.